

Le Québec en fête

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Le Québec tout entier s'embrasera de 15,000 feux de joie, ce soir, alors que les six millions de Québécois seront appelés à s'embrasser, à fraterniser, à redécouvrir dans la Saint-Jean, leur Fête nationale, les sources de leur identité et de leur avenir.

Ces 15,000 feux, comme autant de signaux dans la nuit, sonneront le début d'un nombre sans précédent de réjouissances dans près de 600 municipalités ou groupes de municipalités québécoises, fruits du travail de 1,600 organismes et d'au-delà de 20,000 bénévoles.

Demain, 24 juin, Fête nationale, un nombre impressionnant d'activités donnera le ton aux manifestations tout aussi nombreuses et variées de la Semaine du patrimoine qui, jusqu'au 30 juin, permettra aux Québécois, sous le thème "Aux sources de notre avenir", de renouer avec leurs traditions populaires.

Le président du comité organisateur, M. Marcel Couture, souligne que l'objectif

principal visait à "démocratiser la Fête nationale, la régionaliser et la rendre aux Québécois, les vrais propriétaires de la fête".

Cette année, a-t-il dit, ce que nous souhaitons comme bilan culturel, c'est surtout la tradition d'une Fête nationale...

Nous voulons que les Québécois se souviennent, qu'ils s'approprient à tout jamais leur Fête nationale, et que la tradition s'imprime, dépasse le dévouement de tous les organisateurs d'hier et d'aujourd'hui.

Dans la région

Les festivités, qui coïncident avec le 370e anniversaire de la ville de Québec et du 30e anniversaire du drapeau québécois, seront soulignées de façon spéciale par la Société Radio-Canada, qui diffusera en direct de Place des Nations à Montréal, un spectacle réunissant plusieurs groupes et artistes québécois.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la plupart des municipalités seront le théâtre de

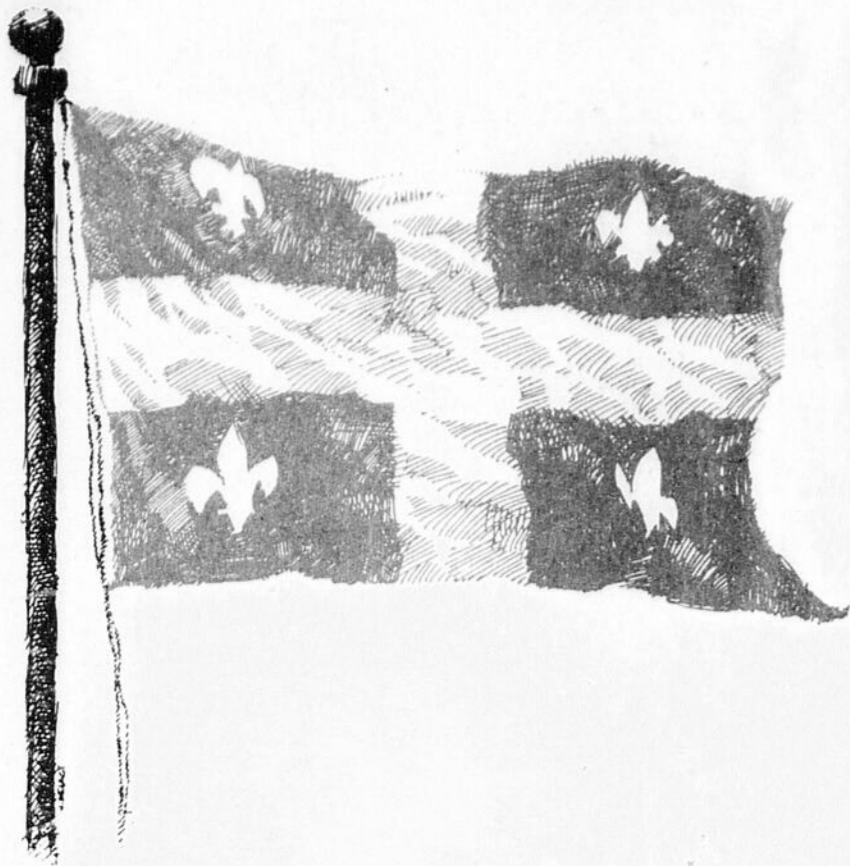
manifestations demain le 24, et durant toute la semaine du patrimoine.

A Albanel, une "cueillette des recettes grand-mère" animera par exemple la fête. A Ferland, comme dans plusieurs autres municipalités, des expositions d'artisanat, des récitals et des messes en plein air, des pièces de théâtre recréeront la tradition.

A Chicoutimi, des expositions littéraires, des lancements de livres, des expositions, des concerts en feront tout autant.

A Dolbeau, une nuit de la poésie, une parade foraine, à La Baie, une exposition de macramée, à Larouche une soirée folklorique, à Sainte-Rose-du-Nord, une soirée québécoise à l'ancienne, autant d'activités et bien d'autres qui se succéderont au gré de l'initiative et de l'imagination.

A Pointe-Bleue, comme dans quelques autres endroits au Québec, on fera incidemment revivre la tradition de la criée, qui avait lieu après la messe du dimanche, sur le perron de l'église. Elles seront dans la plupart des cas précédées de messes à l'ancienne, où la musique grégorienne sera à l'honneur.



SOMMAIRE

— Arts et spectacles	C 1
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	D 3
— Bridge	D 5
— Cinéma	C 9
— Décès	B 9
— Echecs	D 6
— Finance	B 7
— Sports	B 1

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 221

Vendredi 23 juin 1978

40 pages 25 cents

Pas de publication

Demain, Fête nationale des Québécois, Le Quotidien ne sera pas publié. Toutefois, les bureaux de la salle de rédaction du Progrès-Dimanche seront ouverts comme à l'accoutumée.

Québec entend récupérer les \$85 d'Ottawa

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec va s'arranger pour récupérer l'argent que le fédéral a l'intention de distribuer directement aux contribuables québécois dans le cadre de la taxe de ventes.

C'est ce qu'a déclaré hier, à l'Assemblée nationale le ministre des Finances Jacques Parizeau, qui a déclaré qu'il n'était "pas utile pour le moment d'indiquer quelles pourraient être les modalités de la récupération".

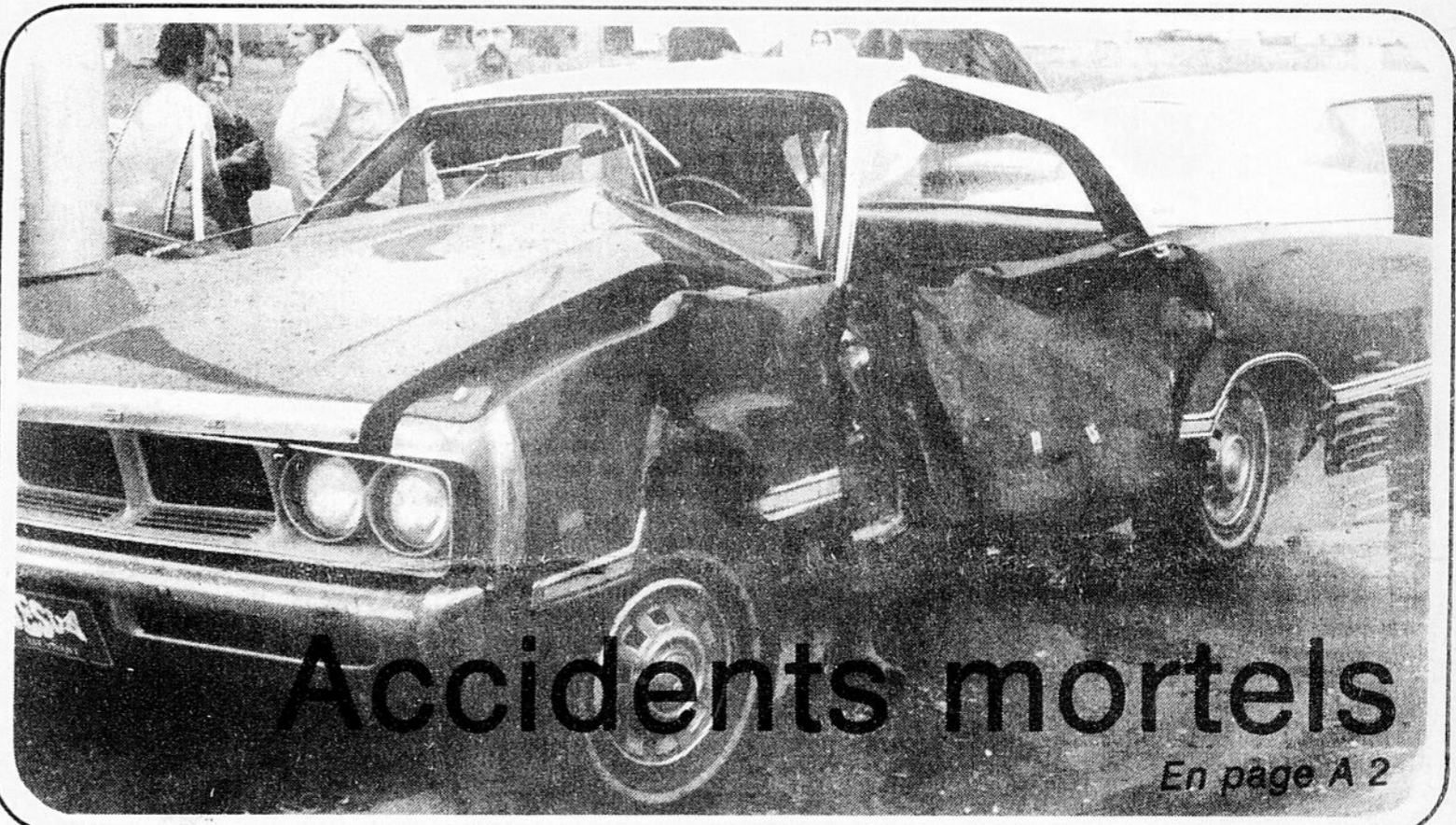
Mais "cette récupération se fera dans les mois qui viennent", à moins "que d'ici, à quelque changement à Ottawa ne permette de réouvrir la voie d'un arrangement de gouvernement à gouvernement".

Le gouvernement québécois fera

connaître à l'automne à l'Assemblée nationale quelle formule de récupération il a adoptée.

Le gouvernement fédéral a adopté mercredi soir son projet de loi par lequel il a décidé de verser directement aux contribuables québécois la somme de \$186 millions qu'il doit au Québec en compensation des coupures à la taxe de ventes.

M. Parizeau a aussi annoncé qu'à partir de l'année d'imposition de 1978 le taux de crédit pour dividendes de corporation canadiennes allait être porté à 16 2-3 pour cent des dividendes majorés. Le crédit fédéral et québécois, pour dividendes applicable au Québec s'établira donc à 112,6 pour cent du montant de la majoration.



Accidents mortels

En page A 2

Entente de principe au Soleil

QUEBEC (PC) — Une nouvelle étape a été franchie, jeudi, en vue de la reprise de la publication du quotidien québécois Le Soleil, paralysé par une grève depuis plus de 10 mois.

Une entente de principe est en effet intervenue, en fin d'après-midi, entre la direction du journal et le syndicat représentant ses 32 employés de soutien de la rédaction, à l'issue de négociations qui se poursuivaient depuis deux semaines en présence des médiateurs spéciaux, MM. Guy Bisailon, député de Sainte-Marie, et Guy Chevrete, député de Joliette-Montcalm.

Les syndiqués seront appelés à prononcer sur les termes de cette entente au cours d'une assemblée générale convoquée pour 15h00, vendredi.



Denis Bouchard

Mort d'André Fortin

Des témoins se seraient tus

par Mario Roy

JONQUIERE — André Fortin, inconscient, aurait chuté sur les marches d'un escalier de terrazzo, alors que quatre policiers le transportaient hors du bar Chez Céline, à Jonquière. Ce fait plus que troublant, évidemment connu des policiers en question, mais également, semble-t-il, d'un autre témoin, n'a pas été rapporté lors de l'enquête tenue le 20 avril par le coroner L.-A. Laliberté, en rapport avec la mort violente d'André Fortin.

Telle serait la révélation stupéfiante qui viendrait changer du tout au tout l'histoire de la mort de ce citoyen de 40 ans, de Jonquière, qui, selon la version retenue jusqu'à maintenant, serait décédé des suites de coups reçus lors d'une altercation avec Denis Bouchard, 33 ans, également de Jonquière, présentement accusé d'homicide

involontaire en rapport avec cette affaire.

Comme le Quotidien le laissait entendre hier, l'enquête préliminaire qui devait avoir lieu a effectivement été remise et témoins et policiers n'étaient même pas présents, hier, au Palais de justice de Chicoutimi, lorsque Bouchard s'est amené à la barre pour s'entendre dire que cette enquête préliminaire était remise au 31 août.

Il apparaît évident que la tournure inattendue qu'a pris cette affaire jette une certaine consternation chez les policiers municipaux de Jonquière, et après le directeur du bureau des enquêtes, Leo Lessard, qui refusait de livrer quelque commentaire que ce soit, c'était au tour hier du directeur de la Sûreté municipale, Gaston Tremblay, de refuser d'en ajouter plus à ce sujet.

Des propos tenus par M. Tremblay, il se dégage simplement qu'une espèce "d'enquête interne" est en cours, les investiga-

teurs multipliant les rencontres avec les agents concernés à ce sujet.

D'autre part, le pathologiste Richard Gauthier, qui procédait en avril à l'autopsie de Fortin, a confirmé au Quotidien avoir été contacté au cours des derniers jours à ce sujet. Lié par le secret de sa profession, il a lui aussi gardé le silence le plus complet...

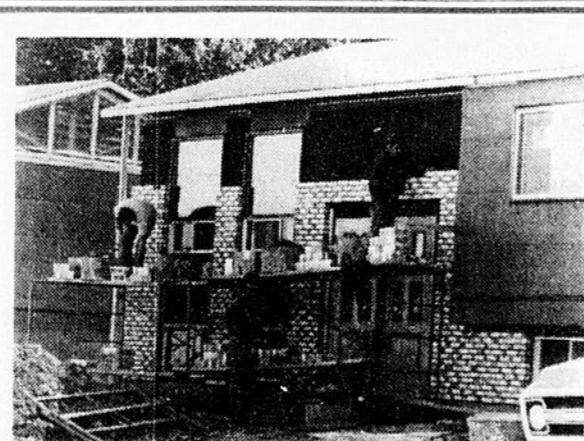
Rappelons que Fortin est mort de complications consécutives à des contusions et lacerations au cerveau. Lors de l'enquête du coroner, on n'avait pas positivement établi que la victime s'était frappé la tête, en tombant, après avoir reçu des coups, présumément de la part de Denis Bouchard. La Défense avait alors fait valoir que le plancher du bar était recouvert de tapis, ce qui, à la lumière de ce qui est maintenant connu, prend une importance considérable.

ARTS



C'est ta fête, c'est ma fête, c'est notre fête et le cahier des arts en parle amplement avec toutes les manifestations artistiques qui marqueront cette manifestation nationale. Christiane Laforge a fait le tour des activités au programme des festivités en plus bien sûr d'offrir la chronique du livre ainsi que d'autres informations artistiques. On trouvera enfin aujourd'hui, toutes les chroniques qui habituellement nous parviennent le samedi.

DOSSIER



Un dossier en deux volets cette semaine. D'abord, la colère des contribuables californiens qui commence à se faire sentir dans la région puis le texte reproduit en partie, de la description que fait le directeur du département d'économie à l'Université Laval, M. Jean-Thomas Bernard, de la situation de l'industrie minière au niveau national et dans la province de Québec, parue dans la dernière édition de l'Économiste.

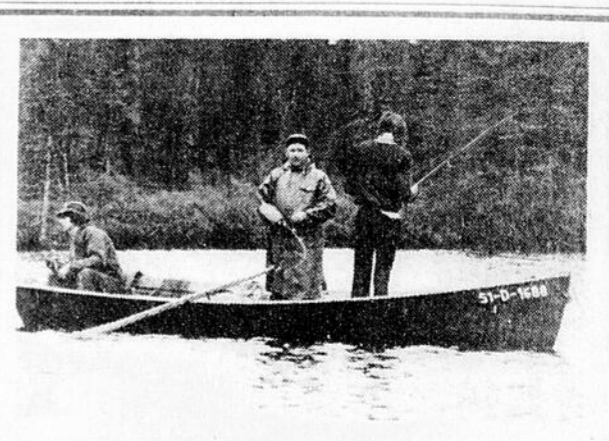
SPORT-REPORTAGE



Tommy Broderick, de Dolbeau, apparaît définitivement comme le principal chef de file de la délégation régionale qui doit participer, dimanche et lundi, au championnat provincial scolaire d'athlétisme, au Creps d'Alma. Le jeune athlète a établi deux nouvelles marques régionales scolaires, dans le 400 et 800 mètres, la semaine dernière, et il livre ses impressions à notre reporter Pierre Fellice.

A lire en page B 1

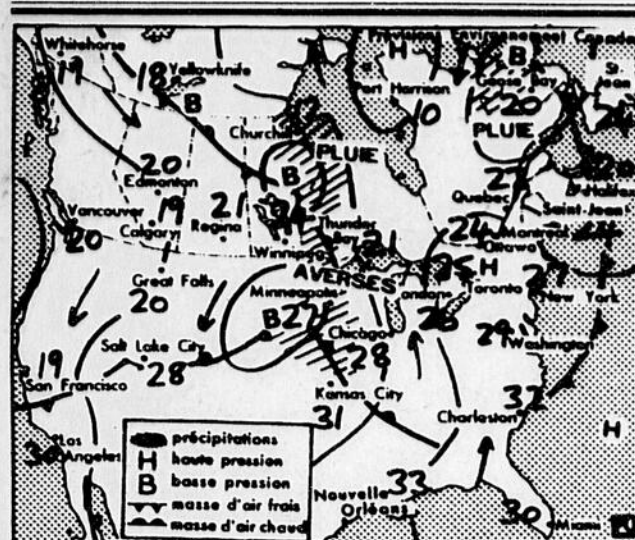
CHASSE ET PECHE



La chasse et la pêche demeurent des sports pratiqués par de nombreux amateurs de la région et avec la mise sur pied cette année de nouvelles formules d'accessibilité en forêt, notre chroniqueur Benoît Dugal entreprend la tournée des neuf zones d'exploitation contrôlées (ZEC) de la région. Cette semaine, il est allé taquiner la truite à la ZEC Cnatchway. Une série que les amateurs ne manqueront pas de suivre au cours des neuf prochaines semaines.

A lire en page D 9

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec.

Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: nuageux suivi d'un dégagement. Maximum, 18 à 20. Samedi: ensoleillé.

Chibougamau et Haute-Mauricie: nuageux avec averse. Maximum, 18 à 20. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

Laurentides, Outaouais, Montréal et Cantons de l'Est: ciel variable. Maximum, 20. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

Québec et Trois-Rivières: nuageux avec éclaircies. Maximum, 20. Samedi: beau.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN: nuageux avec averse. Maximum, 20. Samedi: beau.

Baie-Comeau et Rimouski: nuageux avec averse. Maximum, 16 à 18. Samedi: nébulosité variable.

Sept-Îles et Gaspésie: nuageux avec averse. Maximum, 16 à 18. Samedi: nébulosité variable.

Nouveau-Brunswick: nuageux avec averse cessant en après-midi. Dégagement en soirée. Maximum, 22 à 25. Samedi: ensoleillé.

DANS LE MONDE

TORONTO — Températures enregistrées hier, dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	14	19
Victoria	14	18
Edmonton	11	20
Calgary	10	20
Regina	15	28
Winnipeg	13	27
Churchill	-1	13
Toronto	12	23
Kingston	13	20
Ottawa	15	22
Montreal	19	22
Québec	10	15
Fredericton	12	18
Saint-Jean, N.-B.	9	15
Moncton	11	21
Halifax	10	16
Charlottetown	11	23
Saint-Jean, T.-N.	14	25
New York	19	27
Washington	21	—
Miami	24	30
Orlando	23	31
Los Angeles	16	28
San Francisco	12	18

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 04h05 (3m.5dm) et basse à 10h30 (.0dm). Elle sera à nouveau haute à 16h30 (2m.5dm) et basse à 22h25 (.2dm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 05h05 (6m.4dm) et basse à 11h40 (.0dm). Elle sera à nouveau haute à 17h45 (5m.4dm) et basse à 23h50 (.3dm).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 05h25 (5m.9dm) et basse à 12h55 (.2dm). Elle sera à nouveau haute à 17h50 (4m.9dm).

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE

316, avenue Labrecque, Chicoutimi, P.Q. Tel: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean Guy FAUCHER

Président directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Redacteur en chef éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Claude COTE

Alma et les environs: 662-7828

St-Félicien et les environs: 879-3832

Sans frais interurbains: Abonnement et Service à domicile: 545-4884

Perites annonces classées: 545-4885

chef de pupitre: Charles J GAUVIN

Directeur des ventes: Paul BERGERON

Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND

Directeur du tirage: Jean Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France Presse, Associated Press et Reuters et de COMPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Depôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec, Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

Festival de la chanson

Le défi: assurer une relève de qualité

par Christiane Laforge

CHICOUTIMI — La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean aura son festival de la chanson. Encouragés, pour ne pas dire sollicités, par le ministère des Affaires culturelles, plusieurs bénévoles ont accepté de former une corporation à but non lucratif, afin d'instaurer dans la région un festival de la chanson.

C'est le 27 août qu'aura lieu la grande première dans les villes d'Alma et de Chicoutimi, organisée par les Editions de la Butte en collaboration avec le MAC et le Conseil régional de la culture.

Le but de ce festival est de découvrir de nouveaux talents régionaux afin d'assurer une relève de qualité à la chanson d'expression française et de permettre aux chansonniers amateurs de se produire en public.

Ce concours, ouvert à deux catégories rejoindra les auteurs-compositeurs-interprètes de 16 ans et plus, amateurs seulement, et les interprètes de 16 ans et plus également. Par amateur, le comité organisateur entend qu'il ne vit pas de la chanson et n'est pas sous contrat ou n'a pas endisqué.

Les gagnants du festival régional seront les deux représentants du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Festival de la chanson de Granby, l'automne prochain. De plus, les vainqueurs de chaque catégorie mériteront un prix de \$400 et \$100, une oeuvre d'art d'un ar-

tiste de la région et la possibilité d'engagements, d'abord dans la région et éventuellement dans la province.

Chanson primée

Une troisième catégorie spéciale bénéficiera de l'existence de ce festival. Il s'agit des auteurs-compositeurs amateurs. En effet, des représentants du Festival de la chanson du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et un représentant du festival de Granby sélectionneront les meilleures compositions présentées durant la période d'audition. Les auteurs choisis pourront concourir à la chanson primée de Granby et le festival régional leur fournira une liste d'interprètes, susceptibles de représenter leurs chansons inédites de façon compétitive ainsi qu'une aide technique et matérielle (lire musiciens).

Ce concours s'adresse aux auteurs-compositeurs non interprètes de 16 ans et plus. La date limite d'inscription est le 27 juillet 1978 inclusivement à 12h00, le sceau de la poste en faisant foi.

Un premier prix de \$100 sera accordé à la chanson primée.

Le Festival de la chanson démarre avec une subvention du MAC de \$2,000 assuré que les années à venir, cette subvention ne sera pas moindre. D'autres organismes seront contactés pour financer cette activité qui est actuellement mise sur pied par un comité composé de Michel Tchernoff, prési-

dent, Gérard Voyer, vice-président et coordonnateur, Monique LeMay, secrétaire, Laval Hudon, trésorier et Nicol Tremblay, avocat-conseil.

La période d'inscription pour les in-

teressés se terminera le 22 juillet. Les formulaires sont disponibles au bureau du MAC, au Conseil régional de la culture, au Conseil régional des loisirs et dans différents dépôts.



COMITE — Le comité organisateur du premier Festival de la chanson du Saguenay-Lac-Saint-Jean se compose de Michel Tchernoff, Gérard Voyer et Monique LeMay.

La route fait deux morts

ALMA — Deux tragédies de la route ont fait deux morts et quatre blessés en début de soirée, hier. La première est survenue vers 17h30, sur la route 170, à l'intersection de la rue Dièppe à Jonquière.

Deux automobiles se sont violemment embouties après que l'une d'elle eut grillé un feu rouge. Une dame dans la trentaine de Jonquière qui était au volant de l'une des voitures a été tuée instantanément. Son jeune garçon de dix ans qui était avec elle dans la voiture a été blessé ainsi que le conducteur de l'autre automobile; dans ce dernier cas, les blessures seraient toutefois mineures.

Une heure plus tard, vers 18h30, sur le boulevard Anger-sur à Alma, une collision frontale entre une automobile et un petit camion faisait également une victime. Il s'agit d'une demoiselle de 25 ans de Chicoutimi. Le couple qui était à bord de la camionnette a également été blessé.

Dans les deux cas, les policiers ont refusé de dévoiler les noms des victimes, les familles de celles-ci n'ayant toujours pas été averties en fin de soirée.

Giguère s'explique

MONTREAL (PC) — Témoignant pour sa propre défense et dernier témoin à être entendu, le sénateur libéral Louis de Gonzague Giguère a nié hier avoir déjà parlé de l'affaire Sky Shops avec des hommes politiques ou des fonctionnaires fédéraux.

On sait que M. Giguère est accusé d'avoir accepté un pot-de-vin de \$95,000, sous forme de 5,000 actions, en retour de son intervention pour la prolongation du bail de la boutique Sky Shops, à l'aéroport de Dorval.

Selon lui, la compétence pour traiter de cette affaire relevait, non pas des gens d'Ottawa, mais bien des autorités locales de l'aéroport et du ministère des Transports. M. Giguère s'est d'ailleurs souvent vu mentionné ce fait à son ami, M. Louis-A. Lapointe, quand ce dernier lui avait

raconté que des interventions avaient été tentées auprès de M. John Turner, alors membre du cabinet fédéral, près de l'ex-ministre Winters, et de M. Marc Lalonde, alors chef de cabinet du premier ministre Trudeau.

M. Giguère a d'autre part rappelé que sa propre compagnie, Air Food Caterers, avait elle-même obtenu le renouvellement de son bail à Dorval en suivant le cheminement normal.

Appelé par son procureur, Me Bruno Pateras, à expliquer la raison pour laquelle il avait exercé son option sur les actions de Sky Shops que lui avait offertes son ami Lapointe, le sénateur a dit qu'il voulait une fusion entre la boutique hors-taxes et Air Food Caterers, afin de pouvoir concurrencer une entreprise torontoise, la Cara, qui semblait avoir le monopole des concessions de bars, boutiques et restaurants dans l'aérogare.

Plus tard, alors qu'il était contre-interrogé par le procureur de la Couronne, Me Bernard Beaudry, l'ex-organisateur libéral a révéilé que c'est lors d'un voyage en Floride, qu'il avait accepté d'exercer son option sur les actions de Sky Shops, tout en mentionnant qu'il jouait au golf en compagnie de Lapointe et de d'autres personnes dont il ne pouvait se rappeler les noms.

Me Beaudry lui a alors exhibé un reçu émis à son nom, pour une partie de golf ayant eu lieu le 4 avril 1972, où on constate que ses partenaires étaient Louis-A. Lapointe, un dénommé Brassard, ami de celui-ci, et le ministre Jean Marchand.

Criant besoin d'établir une politique cohérente

par Gilles Lalancette

LA BAIE — Le problème de la localisation des maisons mobiles dans le secteur de La Baie est aigu. La solution espérée est une rencontre des membres du conseil de toute urgence, avec l'urbaniste de la municipalité, afin d'établir une politique cohérente à ce chapitre.

Hier soir, lors de la séance du conseil, deux membres de l'assemblée, les conseillers Claude Richard et Gaston Dufour ont insisté fermement pour que cette rencontre au sommet, ait lieu le plus tôt possible.

Aussi, un problème se pose au niveau du ministère québécois de l'Environnement qui retarde énormément avant de donner son approbation à différents projets de développement qui pourraient inciter l'apparition de ce nouveau type d'habitations dans le secteur.

Actuellement, il est fréquent que des propriétaires de

maisons mobiles s'installent durant la nuit dans les endroits éloignés de la municipalité, ce qui en principe, n'est pas conforme au plan directeur d'urbanisme.

Plusieurs promoteurs de La Baie ont d'ailleurs manifesté l'intérêt de développer des terrains, mais sont dans l'impossibilité de les opérer, faute de politique cohérente pour régir cette activité dans le secteur.

Les développements futurs de la municipalité, en raison de la venue de l'Alcan, au chapitre des maisons mobiles seront énormes, selon les évaluations fournies par des experts de la ville et la municipalité n'est pas prête à recevoir tous les gens intéressés.

On espère résoudre le problème avant la fin du mois de juillet, car c'est à partir de ce moment que les besoins seront les plus criants.

Les membres du conseil municipal de La Baie ont lancé l'idée de la formation d'un comité de travail pour analyser l'impact de la réforme fiscale préconisée par le ministre Guy Tardif des Affaires municipales sur La Baie.

D'un commun accord, les membres du conseil travailleront fermement à ce dossier, et n'hésiteront pas pour s'adjoindre des personnes-ressources du ministère pour éclairer l'élaboration de leur travail.

Saint-Bruno Invitation à faire bouillir l'eau

QUEBEC — La population de la Corporation municipale de Saint-Bruno dans le comté de Lac-Saint-Jean est invitée à faire bouillir son eau pendant au moins vingt minutes avant de la consommer.

C'est ce qui ressort d'un avis envoyé le 22 juin, par la direction du contrôle de l'eau potable et des eaux usées des services de protection de l'Environnement aux autorités de cette municipalité.

Des analyses bactériologiques de l'eau du réseau d'aqueduc de cette municipalité démontrent la présence de bactéries coliformes et par le fait même, une contamination de l'eau.

Le directeur du contrôle de l'eau potable a avisé les autorités de Saint-Bruno de procéder à la désinfection et au drainage complets du réseau d'aqueduc.

Dès que la situation sera redevenue normale, les SPE lèveront l'avis de faire bouillir l'eau et en avertiront la population.

Noël-André Gagné, C.I.A.

Tenue de livres Impôt sur le revenu
Préparation des paies Gestion financière

250 est, Racine Chicoutimi 543-3844
294, de la Savole, Jonquière 547-4379

INGENIEURS-CONSEILS

HUI, GAUTHIER & Associés
424, rue Fay, Arvida
TEL.: 548-3111

RONALD HUI **LOUIS-MARIE GAUTHIER**
ING., M.C.S.M.E. ING., M.B.C.C., M.B.C.C.

REFLEXION

La vie est pleine de ressources, mais les lois sont si pesantes.

Comité des relations humaines de Musac INC.

COMPTABLES GENERAUX LICENCIES (C.G.A.)

LACROIX, LAPOINTE, LAPOINTE, POLIQUIN ET CIE C.G.A.

121 EST, RACINE, SUITE 101, CHICOUTIMI — 549-1717
2900, CH. QUATRE-BOURGEOIS, STE-FOY — 658-3323

CLAUDE LACROIX C.G.A. syndic GABRIEL LAPOINTE C.G.A.
OLIVIER LAPOINTE C.G.A. syndic PIERRE POLIQUIN C.G.A.

DENIS GRENIER C.G.A.

RAYMOND TREMBLAY

AVOCAT
Accepte aide juridique
520, 2ième Rue, Ville de La Baie

Tél.: 544-1258

Heures de bureau:
lundi au vendredi: de 9h00 à 5h00 p.m.,
soirs: lundi au jeudi: de 7h30 à 10h00,
samedi: de 9h00 à 12h00.

Marie Christine
Esthéticienne, v.d.
RUE ANGOULEME CHICOUTIMI

Divers traitements de la peau

"Soins de l'acnée"

Du mardi au vendredi de 8h00 a.m. de 5h00 p.m.
à 12h00 a.m. à 7h00 p.m.

POUR INFORMATIONS TEL.: 545-4013

RECHERCHE

Maintenant directeur-adjoint chez PAUL ALBERT CHEVROLET OLDSMOBILE LIMITEE, de Ville de La Baie, au 845, Elgin.



Yvan Lafontaine

Pour vous servir:
Résidence: 544-4800
Bureau: 544-7333

Paul Albert Chevrolet Oldsmobile Ltd.

845, RUE ELGIN, VILLE DE LA BAIE, Qué. — G7B 3K8

Les travailleurs forestiers de Price rejoignent les Métallos unis

par Andrée Brassard

CHICOUTIMI — Le commissaire-enquêteur du ministère du Travail, M. Michel-A. Galipeau, vient d'accorder au Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique l'accréditation des 1,173 travailleurs forestiers de Dolbeau, Jonquière, secteur Kénogami et de Shipshaw.

Insatisfait de cette décision, le président du syndicat des travailleurs forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean (FTFQ) qui représentait les travailleurs forestiers de cette compagnie depuis 1959 a décidé de porter cette décision en appel devant le Tribunal du travail. Selon le président du FTFQ, M. Jean-Marc Vaillancourt, la décision du commissaire-enquêteur est injustifiable puisque le Syndi-

cat des métallurgistes unis d'Amérique n'a pas respecté les délais prescrits par la loi pour effectuer son maraudage.

Dans son jugement, le commissaire-enquêteur rejette la requête du FTFQ en constatant que le règlement 2290 qui a un caractère d'exception par rapport à la loi ne s'applique pas dans le cas présent pour des motifs d'ordre technique. Le règlement 2290 stipule que la requête en accréditation dans les exploitations forestières doit être présentée avant le 7 novembre. Or, le Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique a présenté sa requête en accréditation le 13 février 1978, en signifiant la démission de 639 membres du FTFQ.

Dans son jugement, le commissaire-enquêteur indique

que la loi sur l'accréditation prévaut dans ce cas-ci et que l'article 32 du Code du travail détermine la date du dépôt de la requête en accréditation.

C'est donc un gain important que les Métallos viennent de marquer, concrétisant ainsi leur présence dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cependant, en raison de la décision de la FTFQ de porter la cause en appel, les travailleurs risquent de devoir attendre encore quelques mois avant de connaître la décision du Tribunal du travail. Cette attente reporte également le début des négociations visant au renouvellement du contrat de travail des travailleurs de la forêt de Price, contrat échu depuis le 11 avril.



Le comité permanent pour l'installation d'un centre de planification familiale dans un centre hospitalier de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean donnait une conférence de presse, hier soir, pour reformuler sa position, soulignant le manque d'information de la population à ce sujet.

Au CEGEP de Chicoutimi:

Le directeur général refuse de payer au ministère le "déficit"

par Gilles Lalancette

CHICOUTIMI — Sans prendre position au nom du conseil de gestion du Collège de Chicoutimi, le directeur général de l'institution, M. Roger Desmeules, a fait siennes les conclusions contenues dans l'étude de l'économiste Adam Lapointe à l'effet que le collège ne paie pas le montant de \$437,343 réclamé par le ministère de l'Éducation pour combler certains déficits, se référant au principe reconnu d'équité en administration publique.

Récemment, Le Quotidien rendait publiques les grandes lignes de l'analyse rédigée par l'économiste Lapointe et la direction du collège a réagi en donnant une conférence d'informations supplémentaires au sujet de la situation financière de l'institution.

Tout de go, le directeur du Collège de Chicoutimi affirme qu'il n'a aucunement l'intention de partir en guerre contre les fonctionnaires du ministère de l'Éducation notamment ceux de la DIGEC (Direction générale de l'enseignement collégial) plus particulièrement touchés par l'application de nouvelles mesures budgétaires.

En fait, la réponse du collège à la décision gouvernementale a été l'analyse de l'économiste Lapointe qui arrive à la conclusion que, si l'État avait tenu compte de la période 1967-1977 au lieu de 1972-1976 dans l'application de ses normes ce n'est pas un déficit de \$437,343 qu'aurait le collège mais un surplus pouvant aller à \$1 million.

Cas particuliers

La volonté de l'État nettement affirmée est d'assainir l'adminis-



Le directeur général du Collège de Chicoutimi, M. Roger Desmeules fait siennes les conclusions de l'économiste Adam Lapointe à l'effet que l'institution ne paie pas les déficits exigés par le MEQ.

tration à tous les échelons de l'administration publique. Toutefois, le directeur général Desmeules estime que ces mesures du MEQ ne doivent pas se faire au détriment de certains collèges comme celui de Chicoutimi dont la situation financière est saine.

Présent à la conférence d'informations, l'économiste Adam Lapointe convient que l'État dans l'application de mesures arbitraires doit s'assurer que des collèges ne font des déficits que pour le plaisir d'en faire.

Le principe d'équité valant toujours, il ne faut pas que l'État tolère que des institutions se voient écartées du revers de la main des déficits qu'elles accumulent au fur des ans. "Dans cet esprit, estime l'économiste, l'État doit intervenir vigoureusement pour forcer les

administrateurs en place à mieux contrôler leurs opérations."

Toutefois, le cas du Collège de Chicoutimi est différent. L'analyse d'Adam Lapointe démontre que le collège n'a jamais bénéficié des surplus financiers réalisés durant la période allant de 1967 à 1972. À ce chapitre, le MEQ a toujours récupéré les sommes d'argent ainsi économisées.

Par ailleurs, l'économiste convient que des chiffres ça se compare et ça se discute. Dans cette optique, il est toujours prêt à rencontrer les fonctionnaires touchés par l'application de ces mesures mais il reste que l'État a toujours le dernier mot.

La direction

Evidemment, le directeur général Desmeules ne parle pas au nom du conseil de gestion. Qu'est-ce que l'autorité suprême va décider en regard des remboursements exigés? Il est trop tôt pour répondre de l'avis du directeur général.

Toutefois, il ne veut pas minimiser le problème et il considère que cette volonté du ministère cause un sérieux préjudice à l'institution qui a toujours eu le souci d'une saine administration.

En fait, bien des intervenants sont impliqués dans ce processus. Il y a surtout le Collège régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui a signé au nom des quatre constituantes. D'ailleurs, il avait le pouvoir légal de signer.

Donc, les parties se sont entendues pour payer au MEQ ces déficits mais le Collège de Chicoutimi ne voit pas la chose du même oeil. Cependant, M. Desmeules ne peut absolument pas prévoir actuellement comment se dénouera le scénario.



SAISIE DE DROGUE — L'agent Jean Simard de la Sûreté du Québec procède au pesage des substances saisies hier par l'ERAM, substances allant de la marijuana à la cocaïne, en passant par le hashish et la phencyclidine. En effet, quatre individus de Jonquière, tous dans la vingtaine, ont été mis sous arrêts, hier par suite d'une perquisition effectuée par les hommes de l'escouade alcool-moralité (ERAM) de la Sûreté du Québec, dans une résidence de Jonquière. Environ \$700 de drogue a été

saisie et la variété ne manque certes pas: marijuana, hashish, phencyclidine, et même une certaine quantité de cocaïne, cette dernière substance étant relativement rare sur le marché noir du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La Sûreté du Québec n'a pas révélé les noms des quatre individus, dont trois récidivistes, qui ont été incarcérés, expliquant que l'enquête se poursuit en rapport avec cette affaire. Ils devront néanmoins comparaître sous peu en Cour des sessions de la paix du district de Chicoutimi.

Selon le Comité pour l'implantation d'un centre de planning

Moins les gens sont informés plus ils sont réfractaires

par Christiane Laforge

CHICOUTIMI — La création d'un centre de planning en centre hospitalier est le meilleur moyen pour prévenir les grossesses non désirées et donc l'avortement, la planification des naissances étant le service permettant aux adultes

d'être des parents responsables, d'avoir les enfants qu'ils veulent au moment opportun.

Encore une fois, le Comité pour l'implantation d'un centre de planning en milieu hospitalier, précise sa position, affirmant que le planning devrait être offert comme un droit fonde-

ment. Si un tel centre inclut une clinique d'avortement thérapeutique c'est qu'il y aura, malgré tout, des circonstances physiques et psychologiques nécessitant un avortement.

Dans un texte remis à la presse, hier soir, le comité signale les résultats d'une enquête régionale menée dans le secteur JAK par J.-H. Lalancette, sociologue: alors que les gens se croient informés sur la contraception, la réalité démontre le contraire et ce sont ceux qui n'utilisent pas ou n'ont jamais utilisé de contraceptifs qui sont les moins informés. Or moins ils sont informés plus ils sont réfractaires à l'information et moins ils se déplaceraient pour aller chercher de l'information.

Les quelques services de planning existant dans la région, sont actuellement incomplets et discriminatoires. Les organismes bénévoles n'ont pas les ressources humaines nécessaires pour rejoindre toute la population régionale. "Du côté des médecins, ceux-ci n'ayant pas de ligne de pensée commune et bien souvent d'information à jour au sujet de la contraception et du traitement de l'infertilité, leur clientèle ne peut qu'être désavantagée."

Le comité rappelle qu'au Canada, avant 1969, la vente des contraceptifs ainsi que la diffusion des renseignements sur le contrôle des naissances étaient illégales.

"Nous croyons, spécifie le comité, que la clinique de planning offrant les volets de services en planning, stérilisation, fertilité et avortement thérapeutique est un premier pas vers la paternité, la maternité responsables."

Tentative d'animation culturelle à Val-Jalbert

CHICOUTIMI — Pour la première fois au Québec, un parc provincial, celui de Val-Jalbert, tentera l'expérience d'animation grâce à l'ouverture d'une boîte à chansons dans le Vieux-Moulin de Val-Jalbert.

Cette tentative est menée de concert avec le ministère des Affaires culturelles du Québec, qui prête gratuitement la salle de spectacles au comité organisateur de cette boîte à chansons en plus de permettre que soit logés sans frais les artistes invités dans le parc même de Val-Jalbert.

Le Collège d'Atma participe aussi à cette expérience en fournissant tout le système de son d'une valeur de \$25,000.

Tous les spectacles qui seront présentés se tiendront en après-midi. Selon M. Clément Thériault, producteur des spectacles, cela facilite les choses du fait que la population est déjà sur place à ce moment de la journée et que le risque de fermer boutique s'avère moins grand en procédant de cette façon.

Cette expérience qui se veut un second souffle pour les boîtes à chansons accueillera à une exception près des artistes régionaux.

Ainsi, pour la programmation du mois de juillet, à l'exception de Claude Gauthier qui fera l'ouverture du Vieux-Moulin de 1er juillet, tous les autres invités sont du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

A la suite de Gauthier, le duo de musique Guitte se produira; ce sera par la suite au tour de la troupe de ballet-jazz Danser pieds-

nus, suivi de Mò Jazz, spécialisé dans le jazz pop.



Clément Thériault

gressif; quant à Billy and James, qui sont dans la région depuis sept ans, ils feront aussi valoir leur talent à Val-Jalbert, précédant ainsi Roger Boudreaux, guitariste classique. L'Engoulevent, dont le succès à Montréal est certain, se produira sur la scène du Vieux-Moulin avant de céder la place à "Sens", que l'on qualifie dans ce milieu artistique de relève au niveau de la musique populaire. Le mois de juillet se terminera avec la présentation du tour de chant d'Arianne Voyer.

Quant à la programmation du mois d'août, Clément Thériault attend les réponses de certains grands noms du milieu pour la dévoiler.

Si l'expérience s'avère satisfaisante, il n'est pas impossible de l'avis du producteur, qu'un réseau permettant à tous ces artistes de fonctionner dans la région soit mis sur pied.

Quant au ministère des Affaires culturelles, il surveillera attentivement les balbutiements de la boîte du Vieux-Moulin de Val-Jalbert, dans le but d'étendre ce type d'animation dans d'autres parcs récréatifs du Québec.

R. Guy Dion O.D.
optométriste
EXAMEN DE LA VUE — VERRES DE CONTACT
302, ST-VALLIER, CHICOUTIMI, G7H 4J1
TEL.: 549-7461

BOUCHARD, LAROCHE, BRASSARD ET GAUTHIER
AVOCATS
ME LUCIEN BOUCHARD ME CLAUDE LAROCHE
ME RAYNALD BRASSARD ME LAVAL GAUTHIER
EDIFICE PLACE AUTOGARE,
393 EST, RACINE, SUITE 305,
CHICOUTIMI — 545-4580

A TOUS LES CANADIENS DE LANGUE FRANÇAISE
"Nous, les citoyens de Markham, en Ontario, tenons à assurer tous les Canadiens de langue française que leur amitié nous est précieuse et que nous sommes fiers de partager avec eux ce grand pays d'un océan à l'autre. Nous espérons que tous ensemble, l'esprit et le coeur ouverts, nous pourrions aller vers l'avenir au sein d'un Canada grand et uni".

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Québec tripote autour des monts Valin

En bloquant tout investissement cette année, dans le projet d'aménagement des monts Valin, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche laisse tomber son masque pour montrer son vrai visage.

Il a toujours multiplié les prétextes pour repousser les programmes majeurs de développement touristique dans le Haut-Saguenay.

Hier, c'était l'affaire du Parc Saguenay que le ministère a transformé en nébuleux parc provincial, Eternité, après avoir dédaigneusement repoussé les \$15 millions offerts par le ministre Jean Chretien, responsable alors de Parcs Canada. Aujourd'hui, c'est le dossier des monts Valin que le ministère veut brûler dans une fictive querelle entre deux groupes qu'il s'efforce d'ailleurs d'animer.

Aux monts Valin, c'est après des années de pressions exercées par le milieu et devant la logique de nombreuses études que le gouvernement provincial a finalement accepté de mettre le pied dans le projet, après avoir épuisé tous les éléments de sa stratégie d'opposition systématique.

Il avait même jusque-là, résisté jusqu'à l'attribution des \$75,000 annoncés par le ministre Bédard, au Congrès régional du Parti québécois, pour une étude de "faisabilité". Lorsque le gouvernement fédéral, par le truchement du ministre Marcel Les-

sard, s'intéressa sérieusement au projet en acceptant même de participer financièrement à sa réalisation à l'intérieur d'une entente fédérale-provinciale, les autorités du ministère cherchèrent en vain une porte de sortie.

Elles ne pouvaient malheureusement plus chloroformer la sincérité des nationalistes en brandissant la question de l'aliénation du territoire qui est sacrilège dans le secteur du Bas-Saguenay, mais vertueux ou du moins, acceptable dans le comté même du ministre Duhaime, du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, où les dizaines de millions de dollars d'Ottawa comme de Québec pleuvent au profit d'une propriété fédérale.

Les stratèges du ministère ont cru percevoir une chance inespérée de bousiller encore une fois le projet des monts Valin lorsqu'un groupe de citoyens ou de résidents d'été du secteur de Saint-David-de-Falardeau et de Saint-Honoré, à l'instigation du comptable Pierre-D. Bouchard, forma les Amis des monts Valins.

Ce groupement ne partageait pas la philosophie d'exploitation des monts Valin que défend depuis longtemps la Société d'aménagement du Mont-Valin du président René Verreault. Il voulait surtout que l'aménagement de ce site unique soit conçu au profit de la population environnante et

non dans la vision d'un grand projet touristique, incluant un centre de ski comme au Mont Sainte-Anne. Les Amis des monts Valin insistaient aussi pour que la principale voie d'accès origine de Saint-David-de-Falardeau plutôt que de Saint-Fulgence ou de Sainte-Rose-du-Nord.

Ce nouvel élément discordant offrait au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche une chance inespérée de torpiller le dossier comme il avait si astucieusement réussi à le faire avec le défunt Parc Saguenay.

Après avoir manifesté la plus grande indifférence, ils montrèrent un intérêt pour le moins suspect à l'intervention des Amis des monts Valin. Devant cette cajolerie, les Amis et la Société du Mont-Valin perçurent le danger. Ils firent la paix à l'invitation personnelle d'ailleurs du ministre Marc-André Bédard.

Et, c'est alors, que le ministère dut faire une retraite stratégique et subir la signature d'une entente Québec-Ottawa qui réduisit cependant à \$2 millions la proposition d'un budget de démarrage de \$6.5 millions.

Mais il n'avait pas désarmé. Maître-d'oeuvre du programme, il reprend son opération résistance. L'argent du fédéral lui est offert sans condition, mais il doit mettre aussi le sien

dans la cagnotte. Or, il se livre au sabotage.

Même si les Amis et la Société du Mont-Valin se sont donné la main dans une cause commune, le ministère veut à tout prix susciter un conflit. Il retourne au fonds consolidé de la province les \$250,000 qu'on prévoyait investir cette année.

Tous les intéressés demeurent bouche-bée devant la décision du ministère. Le secrétaire des Amis des monts Valins, Monsieur Bouchard, été estomaqué de constater en outre, que le fonctionnaire qui se fit le messager de la mauvaise nouvelle auprès du comité spécial, formé à la suite de l'intervention du ministre Bédard, était ignorant du dossier et des travaux déjà accomplis par les gens du milieu.

Jusqu'à quand l'autorité politique laissera-t-elle une poignée de tripoteurs se moquer ainsi de toute une région?

Bertrand TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

Des campeurs confessent leur mécontentement

M. Bruno Prescott s.s.s., curé, vous avez peut-être le pouvoir d'imposer votre volonté, mais auparavant écoutez humblement cette supplique de vos sujets.

Pour des gens ordinaires qui désirent prendre contact avec la nature, avec le grand air non pollué, avec les arbres, ainsi que de profiter de la proximité d'une plage, le camping est la solution idéale pour répondre adéquatement à ces désirs tout en étant l'occasion d'une vie sociale plus intense.

Toutefois, avant de tenter l'expérience, il est important de réfléchir aux contraintes imposées par les administrations des différents terrains.

Or, de nouvelles contraintes ont été décidées unilatéralement concernant le camping de la Colonie Notre-Dame.

D'abord de quoi s'agit-il? C'est que dorénavant, il n'y sera plus toléré d'abris de polythène, pour protéger contre les intempéries.

Ceux-ci faisaient sans doute injure au goût esthétique de ces messieurs de la direction qui pour l'un, le "boss" doit passer sur le terrain pour se rendre à son chalet, qui pour les deux autres doivent aussi circuler sur ce même terrain pour se rendre à leur roulotte.

Cette directive signifie pour ceux qui n'ont que des tentes, ou une petite tente-roulotte ou encore une petite roulotte fabriquée par eux-mêmes, ce qui est le cas de la très grande majorité des campeurs:

— que lorsqu'il pleuvra, ces derniers se verront confinés à l'intérieur de leur petite installation pour y faire la po-potte, manger, s'y divertir et y coucher, ou bien devront se résigner à retourner à la maison pour attendre que le beau temps revienne;

— ce qui à son tour implique que la saison durant, il faudra "tenir" de la nourriture aux deux endroits avec ce que cela implique de dépenses et de travail



pour les femmes, "car il faut le dire les gens ordinaires n'ont pas comme les curés, des ménagères à leur service."

Or, monsieur le curé, bien que vous demeuriez dans un chalet, lorsque vous êtes sur le terrain et bien que votre vocation vous fasse accorder peu d'attention à ces choses terrestres, vous n'êtes pas sans savoir que la saison dernière, il y eu 47 jours de pluie sur 79 jours.

Evidemment, reste la possibilité d'acheter une roulotte de \$3 à \$5,000 de la finance aux taux d'intérêt courant, de la payer ainsi 2 à 3 fois. Considérant enfin, le fait que 90 à 95 pour cent des campeurs actuels sont des travailleurs à salaires moyens... nous sommes en mesure de tirer les conclusions qui s'imposent.

Mais, monsieur le curé, il y a plus grave encore, beaucoup plus grave.

Vous savez sans doute, monsieur le curé, que sans la confiance, la charité chrétienne est impossible.

Nous savons tous que le terrain de camping en question ne doit pas être à but lucratif, et pour citer l'acte de vente:

"...la présente vente est consentie dans l'unique but d'aider les Pères du Saint-Sacrement à promouvoir le bien-être des citoyens..."

n'avait-il qu'un objectif? Nous faire croire que nous étions sur un terrain ou tout se ferait dans une perspective de coopération, alors que concrètement la vérité était tout autre?

Donc, à la collaboration sollicitée pour effectuer des travaux manuels, les campeurs ont toujours répondu massivement et positivement, mais jamais au grand jamais elle ne fut sollicitée pour autre chose et surtout pas pour choisir les administrateurs. Autrement dit, il y eut toujours de la coopération à sens unique.

Cette collaboration passée et actuelle des campeurs nous place dans une position qui donne le droit de revendiquer la possibilité d'avoir notre mot à dire dans les décisions des "boss" et d'exiger qu'ils aillent à l'école pratique de la coopération pour nous prouver leur bonne foi et leur honnêteté s'ils y a lieu. Ou bien qu'ils disent franchement s'ils veulent faire du terrain un oasis de repos pour la grande bourgeoisie, dans de gros campeurs et de grosses roulettes, comme tout semble le laisser croire.

Bref, l'arbitraire avec laquelle les décisions sont prises, est inacceptable et reflète une mentalité de "boss", capitaliste, autoritaire, bourgeois et individualiste, qui prétend instituer des disciplines à suivre pour tous les campeurs, et n'a que du mépris pour ceux qui vivent non pas de la charité ou de l'exploitation des gens, mais bien de leur travail.

Monsieur le curé Prescott, vous avez demandé des démarches de 80 campeurs sur 95 environ. Bien. Que penseriez-vous d'un évêque qui exigerait de son curé la présence de 80 p.c. de ses paroissiens à la messe du dimanche sous la menace de lui enlever sa cure au cas où cette condition ne serait pas remplie?

Jean-Paul Tremblay, 390, rue Bergeron ouest, Alma, Québec. Le 16 juin.

Tout ce bla-bla-bla

LA FÊTE DES QUÉBÉCOIS



OPINION DES AUTRES

Québec projette de diriger la presse

"La dignité des Québécois doit rendre impossible qu'ils vivent comme un "peuple entretenu", ce qui était l'idéal d'un fédéralisme "efficace". Leur dignité et leur bien-être leur interdisent de vivre dans une société dont ils seraient tributaires, une société à laquelle ils paient tribut à un seigneur afin de pouvoir mettre en valeur leur propre culture."

Voilà ce qu'on lit dans un passage du Livre blanc du Parti québécois sur la culture qui est une déformation succinte de l'histoire de l'injure pour le peuple québécois. Car les Québécois ont démontré sans aucun doute qu'ils peuvent vivre et qu'ils vivent dans la dignité au Canada, pays fondé sur les aspirations les plus fières du monde. Prétendre que le fédéralisme canadien suppose l'oppression culturelle des Québécois, c'est ignorer la vitalité actuelle du Québec et contredire la grande majorité des hommes et des femmes qui ont travaillé avec tant d'enthousiasme et de succès à bâtir quelque chose de particulier dans le monde — un Canada plus grand dans son entier que dans aucune de ses parties.

Le PQ veut ressusciter le nationalisme discrédité de l'Europe du 19e siècle, basé sur le ressentiment collectif et le faux orgueil. Il est improbable que les Québécois y souscrivent.

Dans ce contexte idéologique biscornu, les tentatives du PQ d'influencer la presse et les éditeurs sont de mauvais augure. Le Livre blanc parle d'une agence de nouvelles du Québec, subventionnée par le gouvernement du Québec et dirigée en partie par un fonctionnaire du gouvernement du Québec.

Voici une tentative du Tiers Monde de modifier la cueillette des nouvelles selon les priorités et les désirs du gouvernement. Mais la culture et la démocratie du Québec ne sont pas si fragiles qu'il faille des mesures aussi déplaisantes; c'est la position du PQ qui est très fragile. Un débat libre et ouvert ne peut que nuire à la campagne du PQ pour la séparation et la sécession... "The Edmonton Journal", le 7 juin.

M. Trudeau est pressé

Si beaucoup de Canadiens sont d'accord avec M. Trudeau qu'il faut certains changements constitutionnels pour démêler quelques problèmes économiques et juridiques, le moment choisi pour la présentation de lois et la menace d'Ottawa d'agir de façon unilatérale laissent beaucoup à désirer.

Ces objections sont bien distinctes des critiques que d'autres Canadiens soulèveront au sujet du contenu de l'emballage constitutionnel que M. Trudeau a dévoilé lundi. Sur un point par exemple, on s'inquiète dans la région de l'Atlantique de ce qu'on n'attache pas autant d'importance qu'aux garanties proposées pour les libertés

fondamentales et les droits linguistiques à une autre question importante dans le Canada d'aujourd'hui — l'élimination, autant que possible, des inégalités économiques qui ne font que s'accroître.

Mais commençons par le commencement. Voyons d'abord le moment choisi.

Le pays vient à peine de faire prendre son pouls national, par l'entremise du groupe d'étude Pepin-Robarts sur l'unité nationale. Des centaines de sociétés industrielles, financières, commerciales, d'organismes et d'individus ont témoigné lors des audiences dans tout le Canada pour faire connaître leurs vues et suggestions au sujet d'un "nouveau Canada". Ce groupe d'étude doit présenter bientôt son rapport au gouvernement.

Impossible de comprendre pourquoi le premier ministre peut juger essentiel d'anticiper sur ses recommandations. Tant que le rapport n'aura pas été présenté, comment M. Trudeau peut-il savoir si les Canadiens veulent que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soit mis au rebut pour être remplacé par une "Constitution Canada"? Et tant qu'il n'a pas pris connaissance des recommandations, comment peut-il décider jusqu'où les Canadiens sont prêts à une révision de la constitution?

Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il aurait été plus convenable de la part du premier ministre de discuter avec les premiers ministres avant de présenter au Parlement ses propositions sous forme de lois.

"The Halifax Chronicle-Herald", le 14 juin.

Rivière-Aux-Sables

Autorisation pour la première phase

JONQUIERE — L'administration municipale de Jonquière a officiellement autorisé, hier en assemblée spéciale, la réalisation de la première phase de l'aménagement des berges de la Rivière-aux-Sables, et l'amorce de la deuxième.

Les travaux qui seront financés par une subvention de l'Office de planification et de développement du Québec de l'ordre de \$162,000, consisteront principalement à rendre le plan d'eau accessible à la partie urbanisée du centre-ville en créant des aires de repos et de récréation.

L'amorce de la deuxième phase consistera en des travaux dans le secteur de la base Cepal, en vue de la tenue des championnats mondiaux de canoë-

kayak en 1979.

Emprunt

Par ailleurs, les élus jonquérois ont adopté deux règlements pour l'installation des lignes de distribution électrique et des services municipaux dans le développement domiciliaire sur la rue Moffat (services municipaux) et les rues Nadeau et Truchon (électricité).

Dans le premier cas, on emprunte \$21,000 pour des travaux de l'ordre de \$60,920, et dans le deuxième, les \$16,000 requis sont puisés dans le fonds d'administration de la section électricité.

Enfin, le conseil a adopté un règlement qui hausse de \$5.00 à \$7.00 la licence annuelle pour garder ou posséder un chien.



DOMMAGES — La toiture de cette jolie demeure de la rue des Pluviers n'est plus que cendres, après l'incendie qui y faisait rage, hier, en après-midi.

Le feu cause de lourds dommages à une résidence unifamiliale

CHICOUTIMI — Le feu a causé de lourds dommages, hier après-midi, à une résidence unifamiliale de la rue des Pluviers, dans le quartier des Oiseaux à Chicoutimi. Il s'agit de la demeure de Mme Simone Fortin, située au 584 des Pluviers.

Les pompiers de Chicoutimi ont été appelés sur les lieux vers 13h40 et déjà, les

flammes s'attaquaient à la toiture de l'immeuble; elles avaient pris naissance quelques minutes plus tôt dans une marmite contenant de l'huile bouillante, alors que la jeune fille de 16 ans de la propriétaire des lieux, se préparait un plantureux goûter aux pommes de terre frites...

Selon l'enquêteur Guy Tremblay, de la Sûreté municipale de Chicoutimi, le feu s'est

communiqué à l'entresol par un conduit de ventilation, et a fait de lourds ravages, que l'on estime à près de \$20,000, principalement à cette partie de l'immeuble.

Une douzaine de sapeurs ont combattu le sinistre pendant près de deux heures avant de quitter les lieux, vers 15h30. Personne n'a heureusement été blessé.

Séminaire Marie-Victorin Les enseignants déposent un avis de conciliation

par Andrée Brassard

MÉTABETCHOUAN — Insatisfait des offres patronales et qualifiant leur employeur d'intransigeant, le syndicat des enseignants du séminaire Marie-Victorin de Métabetchouan vient de déposer un avis de conciliation au ministère du Travail.

Dans un communiqué, le Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean, qui représente le groupe de 15 professeurs de cette institution privée, indique que les négociations achoppent principalement sur les salaires et sur une augmentation de la tâche que veut imposer l'employeur.

Cependant, les versions divergent dépendamment des parties interrogées.

Ainsi, du côté syndical, les représentants affirment que l'employeur refuse de remplir sa promesse puisque la direction aurait affirmé, lors de la formation du séminaire, que les enseignants seraient toujours rémunérés comme dans le secteur public, ce que nie le recteur de cette institution, l'abbé Claude Legendre. Par ailleurs, le syndicat affirme que la partie patronale offre une augmentation salariale de cinq pour cent pour la première année avec réouverture pour négocier les salaires de 1980 et 1981.

Pour sa part, l'employeur contredit cette affirmation en notant que le traitement salarial sera le même que celui offert aux enseignants du secteur public, pour la première année du contrat de travail. Pour les deux années suivantes l'employeur propose la réouverture en raison des facteurs impondérables qui peuvent survenir et qui pourraient influencer sa capacité de payer.

D'abord, explique M. Legendre, on ne connaît pas encore la position du mi-

nistère de l'Éducation concernant le financement des institutions d'enseignement privé. De plus, les exigences du secteur public sont encore méconnues et l'employeur ne peut s'engager sur des clauses qu'il ne connaît pas.

Tâche de travail

Dans le nouveau contrat, la partie patronale demande aux enseignants de fournir une tâche additionnelle en dispensant 15 périodes de 45 minutes de plus au cours de l'année académique.

Celles-ci s'ajouteraient aux 21 périodes qu'offrent déjà les professeurs sur une base hebdomadaire. Du côté syndical, on affirme que l'employeur exige une période de plus par semaine, sans rémunération supplémentaire, attaquant ainsi un droit acquis.

Pour sa part, le recteur de l'institution indique que les professeurs du séminaire ont toujours été favorisés à ce chapitre comparativement aux enseignants du secteur public qui devraient remplir 24 périodes de 45 minutes.

Bref, les deux parties semblent plutôt éloignées quant aux motifs qui font l'objet du litige et le conciliateur devra identifier les raisons véritables de mécontentement avant de proposer une solution de règlement. Enfin, rappelle-t-on que le contrat de travail des enseignants n'expirera que le 31 août et que le droit de grève sera acquis un mois plus tard.

La publicité aide à créer des emplois

LE BUREAU CONSULTANT DE LA PUBLICITÉ AU CANADA

NOTAIRES

RIVERIN, WELLS, CHARLTON & BOIVIN

NOTAIRES

CONSEILLERS JURIDIQUES

JACQUES RIVERIN, L.L.L.
ROBERT WELLS, L.L.L.
RENE-PAUL CHARLTON, L.L.L.
JEAN RIVERIN, L.L.L.
GAETAN BOIVIN, L.L.L. M.F.
247 EST. RACINE — C.P. 308 — CHICOUTIMI TEL.: 549-6083

AVOCATS

AUBIN, FILLION, BRISSON, FOURNIER & COTE
AVOCATS ET PROCUREURS

Gérald Aubin LL. L. CR. André Fillion LL. L.
Eric Brisson LL. L. Alain Côté LL. L.
Louis-Charles Fournier LL. L. Daniel Côté LL. L.
110 EST. RUE RACINE - CHICOUTIMI TELEPHONE: 543-0766
631, 3e RUE, VILLE DE LA BAIE, TEL.: 544-6845
Tous les jours de 9 hres à 5 hres.
Lundi et vendredi de 7 hres à 9 hres p.m.

LAVOIE & MENARD

AVOCATS

Jean-Marc Lavoie — André Ménard
110, RACINE EST (suite 124)
CHICOUTIMI — 545-4901

PAGE, ROY,
GIRARD & GAUTHIER

AVOCATS

Roger Page, B.A., L.L.L.
Claude Roy, B.A., L.L.L.
Carol Girard, D.E.C., L.L.L.
Françoise Gauthier, D.E.C., L.L.L.

123, RACINE EST, SUITE 110
CHICOUTIMI — 543-0725

FRADETTE, BERGERON,
CAIN, PREVOST, LAMARRE,
CASGRAIN & WELLS

AVOCATS

Roland Fradette C.R. Pierre Bergeron C.R.
Michaël-H. Cain C.R. Gilles Prévost LL. L.
François-G. Lamarre LL. L. Paul Casgrain LL. L.
Guy Wells LL. L. Martin Côté LL. L.
Claude Gauthier LL. L. Carl Lachance LL. L.
Pierre Simard LL. L. François G Tremblay B.C.L.

EDIFICE MURDOCK
110 EST. RACINE — CHICOUTIMI — TEL.: 549-6296

DUFOUR & COTE

AVOCATS ET PROCUREURS

Me Richard Dufour LL. L.
Me Gabriel-M. Côté LL. L.
23, RUE RACINE EST — CHICOUTIMI
TEL.: 549-8150

ca COMPTABLES AGREES

Région Saguenay Lac-St-Jean

Couture, Boillat & Ass.

Yvon Couture, c.a. Pierre Boillat, c.a.

1461, boul. Walberg
Doibeau
276-1152

Claude Gagnon

250, Racine est,
Chicoutimi
Tél.: 543-5161

Gagnon, Bergeron, Tremblay, Pelletier & Associés C.A.

Léon-Georges Gagnon, C.A.
Paul-André Bergeron, C.A.
Paul-Gaston Tremblay, C.A.
Bernard Pelletier, C.A.
Roland Gauthier, C.A.
72 ouest, Jacques-Cartier, Chicoutimi
Tél.: (418) 549-4142

Gauthier, Tremblay, Legault, Boivin, Dallaire, Turcotte & Associés, c.a

Bureau principal: 110 est. rue Racine, Chicoutimi. Téléphone: (418) 549-6650
CHICOUTIMI - LA BAIE - LA MALEAIE - ST-FELICIEN - ROBERVAL

Antoine Gauthier, C.A. Charles Tremblay, C.A. Rosaire Boivin, C.A.
Pierre Legault, C.A. Egidio Dallaire, C.A. Gilles Turcotte, C.A.
Philippe Routhier, C.A. André Gauthier, C.A. Julien Lemieux, C.A., M.B.A.
Roger Laurault, C.A. Yvon Carrier, C.A. Denis Boivin, C.A.
Camil Bergeron, C.A. Roger Boivin, C.A. Luc Simard, C.A.
Normand Gossetin, C.A. Danielle Tremblay, C.A. Alain Fortin, C.A.

Hamel, Leclerc et Associés

Jules Hamel, c.a. Gilles Lapensee, c.a.
Normand Leclerc, c.a. Laval Boulianne, c.a.

535 ouest, rue Collard
Alma P.Q.
Tel. (418) 668-8325

La Roche, Gobeil, Potvin, Boivin & Associés

Raymond-J La Roche c.a. Arthur Gobeil c.a.
Pierre-Albert Potvin c.a. Ronald Boivin c.a.

413 rue Racine, 371 rue Bagot
Chicoutimi, Ville de la Baie
(418) 549-4318 (418) 544-6847

Lemieux, Harvey, Lemieux, Côté & Ass.

René Lemieux, c.a. Serge Lemieux, c.a.
Rosaire Harvey, c.a. Michel Côté, c.a.

580, Sacre-Coeur, Alma 662-6516
5, St-Antoine, Métabetchouan 349-3454

Paul Martel & Cie Associés

comptables agréés
385, rue Collard ouest
Alma — Tél.: 668-8351
Paul Martel, C.A.

Jacques Perron

COMPTABLE AGREE

245, 7ième Avenue, Dolbeau
Tél.: 276-0572

Rancourt, Perron & Ass.

André Rancourt, c.a. Rodrigue Perron, c.a.

1230, boul. Walberg, suite 14
Doibeau
276-2253

AVIS

La direction du
Progrès du Saguenay Ltée

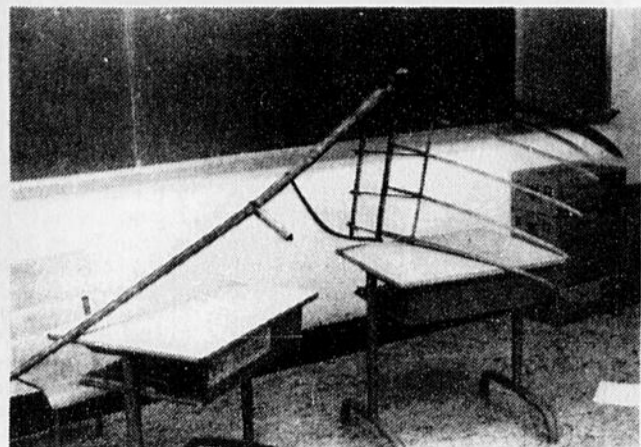
tient à aviser sa clientèle
que le journal Le Quotidien
ne sera pas publié les

**SAMEDIS 24 JUIN
ET 1er JUILLET**

et que les bureaux
seront fermés les

**LUNDIS 26 JUIN
ET 3 JUILLET**

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



AUTRE OBJET ANCIEN

Il y a faux et faux, comme dirait nos grands pères. Celle-ci, en exposition à Normandin dans le cadre du centenaire de l'endroit, avait comme caractéristique, en plus de faucher le foin ou même les céréales, de les coucher sur le sol. Très ingénieux et cela prouve que nos ancêtres avaient aussi le sens de l'invention et de la créativité utilitaire. Les manifestations du centenaire de Normandin commencent en fin de semaine et se poursuivront toute la semaine prochaine. La population locale attend la visite de la parenté.

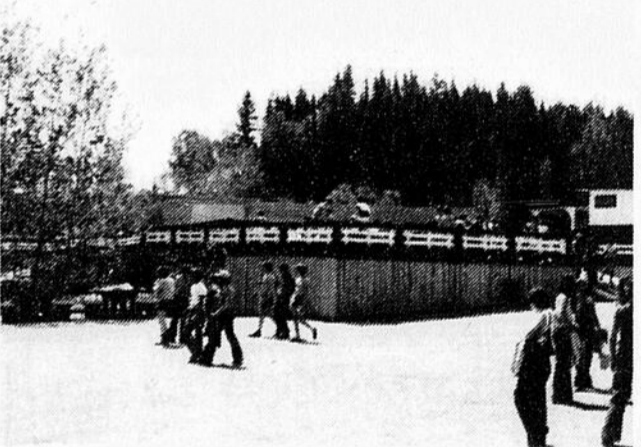
CONCOURS D'EMBELLEMENT

Comme par les années passées, la Société horticole de Jonquière organise son grand concours d'embellissement. Les propriétaires intéressés à y participer doivent s'inscrire avant le 12 juillet en communiquant avec M. René Allard, à 547-2577 ou M. André Turcotte, à 547-4376.



COLLABORATION

La direction générale de la faune du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche incite tous les sportifs à collaborer activement aux projets et recherches ayant trait à l'amélioration et à l'exploitation de la faune. Il suffit de rapporter aux biologistes de la région les poissons étiquetés ou de fournir des renseignements susceptibles de les aider dans leur travail. En guise d'appréciation de cette collaboration, ces pêcheurs se verront remettre un écusson spécial qu'ils pourront porter fièrement sur leur chemise ou leur veston.



TRES FREQUENTE

Le restaurant du zoo, qui donne directement sur la rivière qui le traverse de part en part est très fréquenté depuis l'ouverture officielle de l'endroit, au début de juin, et nul doute qu'après l'ouverture prévue pour le 25 juin, il le sera encore davantage. On peut y déguster de tout, à partir du mets régional, en passant par le populaire hot dog ou le non moins populaire hamburger. Et le service se fait au plateau, c'est-à-dire qu'on doit suivre la filée de gens et se servir soi-même avant de parvenir à la caisse. Méthode très rapide, il va sans dire.

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

FAMILLES MONOPARENTALES — L'Association des familles monoparentales de Chicoutimi Inc. invite ses membres à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu à Alma, lundi, le 26 juin. Il y aura élection. Si intéressé, communiquer à: 549-3700. Les frais de transport seront défrayés par la régionale. Bienvenue à tous.

FAMILLES MONOPARENTALES — Mercredi, le 28 juin, l'Association des

familles monoparentales Chicoutimi Inc. invite ses membres anciens et nouveaux à l'assemblée mensuelle qui aura lieu à 20h00, au 114, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi. Venez rencontrer la nouvelle présidente. Bienvenue à tous.

ROSICRUCIEN AMORC — La réunion régulière du chapitre Saguenay de l'Ordre rosicrucien Amorc aura lieu dimanche, à 19h30, au local habituel. Pour informations sur le mouvement: C.P. 580, Chicoutimi.

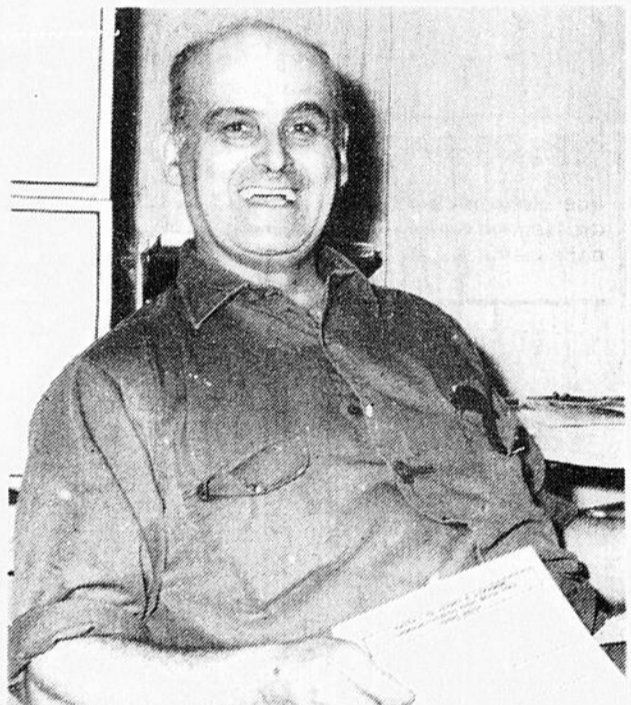
EMAUX SUR CUIR

Mme Pauline Noiseux, de Chicoutimi, expose actuellement ses oeuvres au restaurant Gosselin de Jonquière, et ce, jusqu'au 15 juillet prochain. Mme Noiseux, qui demeure dans la région du Saguenay depuis déjà cinq ans, réalise des oeuvres qui méritent d'être vues.



GUERRE DES ETOILES

Ce film qui a connu un très grand succès aux Etats-Unis et au Canada, méritant même trois Oscars, n'a pas fini de faire parler de lui. Voilà que la compagnie CIL vient de mettre sur le marché un nouveau revêtement mural, trois tableaux différents et à surface de vinyle, inspiré de "Star Wars". Il vous sera maintenant facile de renouer connaissance avec la princesse Leia Organa, Luc Skywalker et les inséparables compagnons D2-R2 et Z-6P0.



UN VOYAGE EN ISRAEL

Et dire que l'un des chicoutimiens présents croyaient gagner sans plus d'élaboration un voyage en Israël!

Dans le cadre du trentième anniversaire de la fondation d'Israël, le vice-consul de ce pays était de passage à Chicoutimi, mercredi.

Au cours d'une soirée qui regroupait près de deux cents personnes au Musée du Saguenay, les invités chicoutimiens ont eu droit à un historique de la fondation de ce pays, de même qu'à un long exposé du vice-consul sur les affres subies par ce pays depuis sa fondation.

Ce fut par la suite la projection de deux films publicitaires sur les bons côtés de ce pays. Les chicoutimiens eurent également droit à une dégustation de vin israélien.

Pour récompenser tout ce beau monde, la carte d'invitation mentionnait qu'il y aurait un voyage en Israël à gagner. Surprise! Celui dont le nom a été pigé, soit M. J.-Raymond Beaulieu, mieux connu sous le vocable du maire de Saint-Paul, ne se rendra pas en Israël de ce seul fait. Il doit en réalité attendre qu'un tirage, regroupant tous les noms pigés lors de telles soirées à travers le Québec, soient connus. Ce n'est qu'à la suite du second tirage que M. Beaulieu saura si, comme le laissait entendre la carte d'invitation, il est gagnant de ce voyage en Israël...

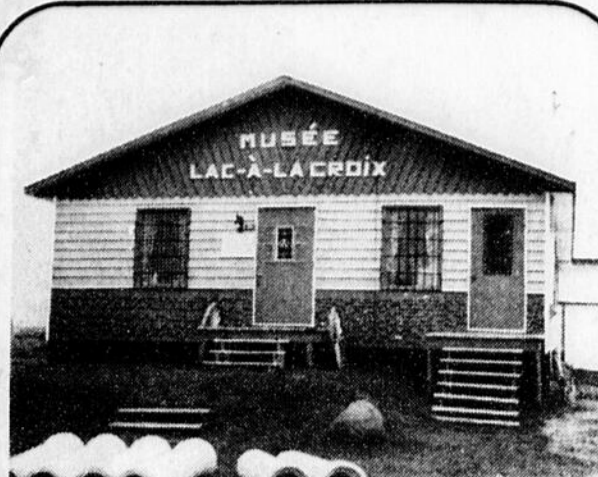
Nouvel avocat



Me Daniel Dumais a été assermenté, cette semaine, comme membre du Barreau du Saguenay par le nouveau bâtonnier, Me Lucien Bouchard. Le nouvel avocat est le fils de M. et Mme Marcel Dumais, un industriel bien connu de Chicoutimi. Me Dumais est associé au bureau Morin et Gaudreault.

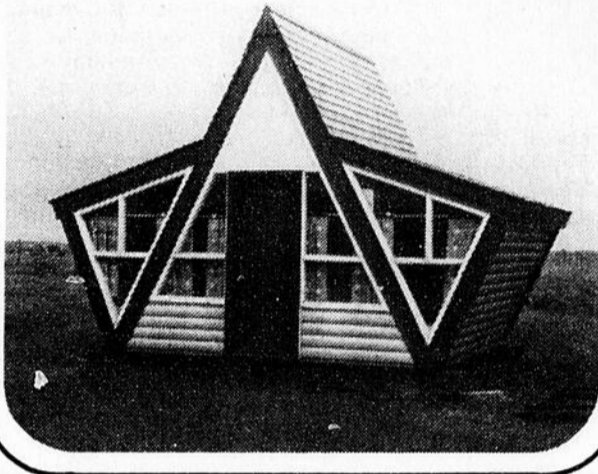
ECOLE DE MUSIQUE

La Corporation de l'Ecole de musique et de solfège de Chicoutimi a un nouveau conseil d'administration. La présidence a été confiée à M. Benoît Imbeau. Les autres membres de l'exécutif sont Mmes Josée Tremblay et Carmen Michaud, vice-présidentes tandis que M. Roland Harvey agit comme secrétaire-trésorier. Le conseil d'administration se complète de cinq directeurs: Mmes Gabrielle Gaudreault, Louise Rochefort, Cécile Parent, Pauline Demers et M. René Verreault.



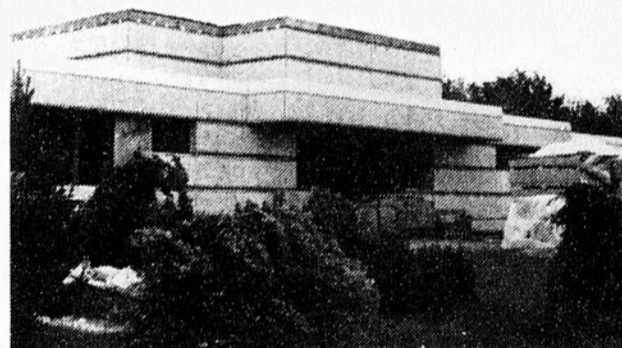
C'EST EN FIN DE SEMAINE

Oui, lors des fêtes de la Saint-Jean, Lac-à-la-Croix ouvrira officiellement son musée historique. C'est-à-dire que les visiteurs seront particulièrement bien accueillis les 24 et 25 juin à l'intérieur de ce musée maintenant reconnu officiellement par le ministère des Affaires culturelles du Québec et qui est aussi l'un des musées importants de la région. Par la même occasion, on ouvrira aussi le kiosque d'artisanat situé juste à côté du musée et où le visiteur pourra se procurer des pièces réalisées par des artisans locaux. Et soit dit en passant, le musée vaut la peine d'être vu.



VALEUREUX DISCIPLE DE THEMIS

Avec le verdict d'homicide involontaire rendu à l'issue du procès de son client, Richard Lalancette, Me Louis-Charles Fournier poursuit une carrière éminemment remplie de succès. Depuis son accession au Barreau, en 1971, Me Fournier a plaidé onze causes devant la Chambre criminelle de la Cour supérieure. Et sur cinq causes de meurtre, trois se sont soldées par un acquittement, et deux, par une réduction de l'accusation à celle d'homicide involontaire... Qui dit mieux?



ARCHITECTURE MODERNE

Le nouvel édifice municipal de Métabetchouan promet d'avoir fière allure, si on s'en tient à la vision qu'il offre actuellement. Et on affirme dans cette municipalité commerciale et agricole, que l'échéancier est respecté quant aux travaux.

On sait que certains contribuables s'étaient opposés à cette construction, mais sans doute que le temps, contrairement à l'adage habituel, leur donnera tort... et peut-être pour leur bonheur à eux aussi. Les temps changent...



LE SYMBOLE EST LA

A Mistassini, on a commencé à pavoiser en vue du prochain Festival du Bleuët avec un grand "B" comme il se doit. Et le Bleuët exposé face à l'édifice municipal de l'endroit, symbolise très bien l'événement qui s'en vient. On sait que cette année et pour la première fois, la corporation administrative de ce même festival, qui promet d'être haut en couleurs, possède un secrétariat permanent.

INSTITUT SAUCIER

Le Conseil des médecins et dentistes de l'Institut Roland-Saucier a tenu des élections, lors de son assemblée générale annuelle. Le comité exécutif de ce conseil se compose, pour l'année 1978-1979, des membres suivants: le docteur Réal Lajoie, président; le Dr Jean-Baptiste Girard, 1er vice-président; le Dr Grégoire Bouchard, 2e vice-président; le Dr Benoît Girard, secrétaire; le Dr Camille Plourde, trésorier. M. Paul Gaudreault, directeur général, et le docteur Nicole Wells, directrice des services professionnels, sont membres ex-officio de ce comité exécutif. Le docteur Réal Lajoie est le délégué du Conseil des médecins et dentistes au comité exécutif du Conseil consultatif du personnel clinique.



DES PROFITS

Selon le dernier numéro du "Réveil du consommateur", CFTM-TV, le canal 10 de Montréal, se classe au premier rang de toutes les stations de télévision en Amérique du Nord au chapitre des profits. Sur \$100 que verse un commanditaire, Télé-Métropole réalise un profit de \$33, production et mise en ondes payées. Il en coûte la modique somme de \$10,885 pour insérer une réclame à l'intérieur d'une émission d'une heure au 10. Tandis qu'un commercial de 30 secondes vaut \$1,130 s'il est diffusé pendant un bulletin de nouvelles. Télé-Métropole est propriétaire de 50 pour cent des actions de la station de télévision CJPM de Chicoutimi, de Ciné-Monde (distributeur de films), de France-Film (salles de cinéma) de JPL Productions (réalisation d'émissions pour le réseau TVA) et de Paul Langlais Inc.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Mgr Marius Paré, évêque de Chicoutimi, annonce les nominations suivantes:

L'abbé MAURICE LEVESQUE, démissionnaire de la cure de Saint-Honoré pour cause de santé, après un temps de repos est nommé curé de Saint-Edmond-les-Plaines, poste demeuré vacant depuis le décès de l'abbé Robert Brulotte. La cérémonie d'accueil aura lieu le 15 juillet, à la messe dominicale du soir.

L'abbé MARCEL LECLERC, curé de Notre-Dame-de-la-Doré, est nommé curé de Saint-Jérôme en remplacement de l'abbé Clément Martel, démissionnaire pour raison de santé et obligé de prendre un temps de repos. La cérémonie d'accueil aura lieu le 1er juillet à la messe dominicale du soir.

L'abbé GASTON LAROUCHE, curé de Sainte-Claire, Chicoutimi-Nord, est nommé curé de Notre-Dame-de-la-Doré. La cérémonie d'accueil aura lieu le 8 juillet, à la messe dominicale du soir.

L'abbé EMILIEN BERGERON, responsable de l'Office diocésain de pastorale missionnaire, est nommé curé de Saint-Honoré. La cérémonie d'accueil aura lieu le 22 juillet, à la messe du soir.

L'abbé GERMAIN DALLAIRE, curé de Saint-Jean-Vianney, sans préjudice de ses fonctions actuelles, est nommé responsable diocésain de la Pastorale du Plein Air.

L'abbé CLAUDE PATRY, jusqu'ici prêtre des Missions-Etrangères, est incardiné au Diocèse de Chicoutimi. Il est actuellement vicaire à Saint-Mathias, Arvida.

AUJOURD'HUI

Il y a 130 ans aujourd'hui, le 23 juin 1848, le chef du pouvoir exécutif de la Ile République, Louis-Eugène Cavaignac, faisait réprimer l'insurrection des travailleurs parisiens, laquelle suivait une tentative d'abolir les mouvements ouvriers. La rébellion fut écrasée au bout de quatre jours de batailles de rue et fut suivie de la suppression de la liberté de parole et du contrôle des associations politiques.

1970 — Manifestations d'étudiants à Tokyo contre le pacte militaire signé avec les Etats-Unis.
1959 — L'Irak se retire de la zone sterling.

1951 — Deux diplomates britanniques, Guy Burgess et Donald Mclean, passent à l'Union soviétique.

1894 — Première course automobile entre Paris et Rouen.

1868 — La première machine à écrire pratique est brevetée.

1860 — Création du Service secret des Etats-Unis.

1722 — La reine Anne d'Angleterre met en demeure les Français de Nouvelle-Ecosse, les Acadiens, de prêter serment d'allégeance à la couronne britannique dans un délai d'un an faute de quoi ils devront partir.

QUEBEC EN BREF

Lévesque: abus de pouvoir

BARRIE, Ontario (PC) — Un ancien maire de Barrie a déclaré, jeudi, qu'il espérait pouvoir remettre au premier ministre Trudeau, le 1er juillet, une pétition de 3.000 noms soutenant que M. Lévesque s'était rendu coupable d'abus de pouvoir comme premier ministre du Québec.

M. Bob Bentley a commencé à faire signer sa pétition en novembre dernier, dans toutes les provinces du Canada, parce qu'il croit que M. Lévesque a manqué à son serment d'allégeance.

M. Trudeau a déjà avisé M. Bentley, dans une lettre, que cette affaire avait été portée à l'attention du ministère de la Justice.

Maschino: contre l'inertie de deux pays

MONTREAL (PC) — M. Denis Maschino affirme que le gouvernement algérien a refusé de remettre au président Houari Boumedienne une lettre qu'il lui avait adressée pour solliciter son aide afin d'être réuni avec sa femme Dalila.

Ce geste signifie que l'Algérie "refuse de se mêler de cette affaire", a-t-il déclaré au cours d'une entrevue.

"S'ils avaient accepté la lettre, ils auraient été placés dans l'obligation de répondre, que ce soit affirmativement ou négativement".

Selon lui, l'Algérie ne s'inquiète guère puisque le gouvernement d'Ottawa n'exerce aucune pression.

Mortellement blessé par une balle de baseball

CHARLESBOURG (PC) — Un garçonnet a été mortellement blessé par une balle de baseball, mercredi soir, à Charlesbourg, en banlieue de Québec.

Selon la police, François Perreault, neuf ans, a été atteint à la tête par une balle lancée par un joueur qui s'exerçait avec un autre joueur sur un terrain adjacent à un terrain de baseball où se déroulait un match entre deux équipes de catégorie pee wee.

Au moment de l'accident, le garçonnet jouait au football avec des copains et c'est en tentant d'attraper le ballon qu'il a été atteint.

L'enfant est tombé évanoui et est mort à l'hôpital sans avoir repris conscience.

Une autopsie doit être pratiquée pour déterminer la cause exacte du décès.

Premier prix du concours de flûte

PARIS (AFP) — Une flûtiste québécoise de 23 ans, Geneviève Blanchard, élève de Jean-Pierre Rampal, a remporté le premier prix du concours de flûte 78 du Conservatoire national supérieur de Paris.

Les quatre autres candidats en compétition cette année ont également été primés.

Chaque candidat était jugé sur une partition de Bach, un extrait d'un sonate de Prokofiev et neuf pièces pour flûte écrites pour la circonstance par Marius Constant.

NDG sans créditiste

QUEBEC (PC) — Il n'y aura pas de candidat créditiste dans le comté de Notre-Dame-de-Grâce pour l'élection complémentaire du 5 juillet prochain.

La nouvelle a été annoncée jeudi par un communiqué émis par le chef du parti et député de Rouyn-Noranda à l'Assemblée nationale, M. Camil Samson.

Ce dernier affirme qu'il appuiera plutôt le candidat indépendant David DeJong lors du scrutin rendu nécessaire par la démission en mai du député libéral Bryce MacKasey.

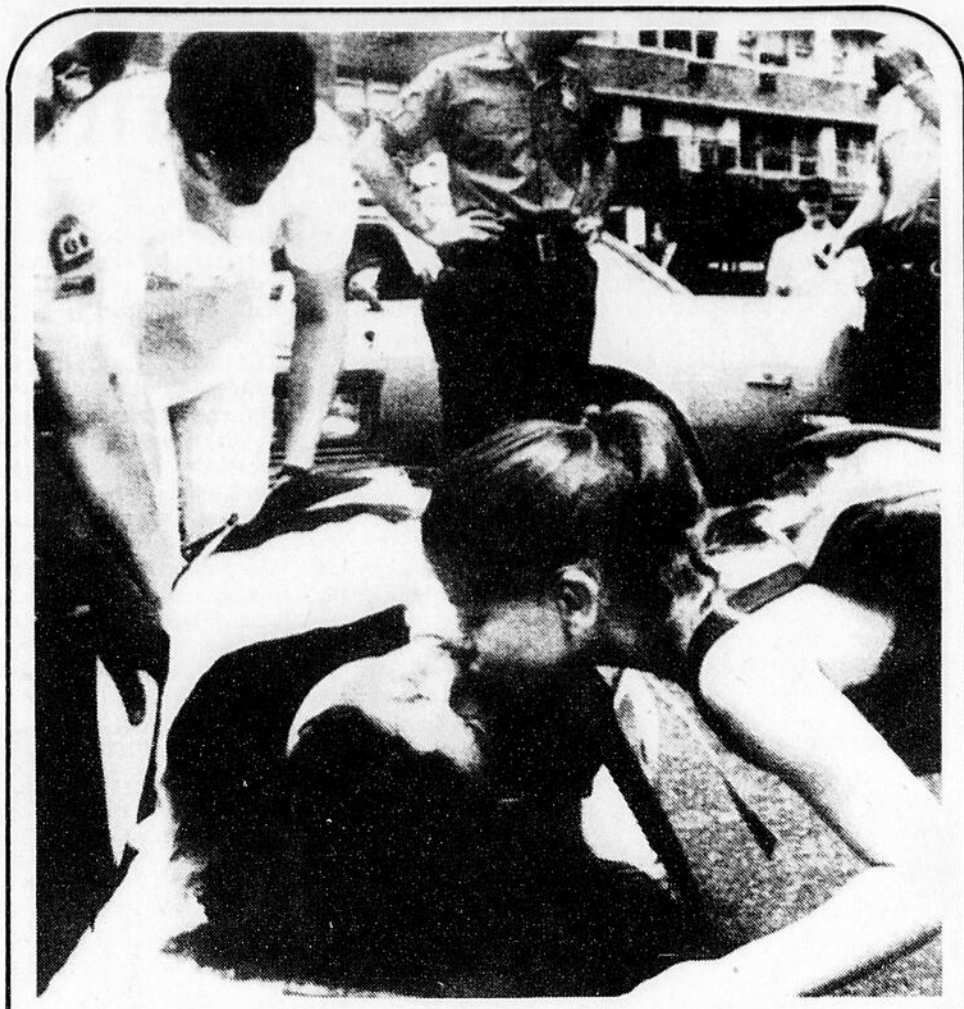
M. Samson se dit satisfait de l'attitude fédéraliste inconditionnelle du candidat DeJong pour justifier son appui.

Bénéfices des loteries québécoises

QUEBEC (PC) — Les divers jeux de loterie qui ont été organisés au Québec en 1977 ont permis de récolter un peu plus de \$86 millions.

C'est ce que révèle le rapport annuel de la Régie des loteries et courses du Québec, organisme qui a émis près de 8.000 licences pour l'organisation de tels taxis.

Ce sont les organismes religieux qui ont ramassé les plus grosses sommes d'argent de ces loteries, soit \$40.8 millions.



SUR LES CHEMINS DE L'ECOLE... — Une jeune américaine de 6 ans, Julian Crevatas, embrasse sa mère, Adelina, alors que les ambulanciers l'emmenent du lieu de l'accident où quelques minutes plutôt elle se faisait happer par un fardeur. L'événement fortuit survint au centre de l'île de Manhattan à New York alors que la mère reconduisait la fillette à l'école. Rendue à l'hôpital, Julian fut rassurée par l'hospitalier, qui affirma sa mère hors de danger. (Photolaser AP)

Le projet de loi 92

Les libéraux essaient de faire voter leurs amendements

QUEBEC (PC) — Quelques heures avant l'adoption du projet de loi 92 en troisième et dernière lecture, hier à l'Assemblée nationale, l'Opposition officielle a tenté une dernière fois de faire adopter les amendements qu'elle s'était vu refuser jusqu'à maintenant par la majorité ministérielle.

Par la voix de son chef intérimaire, M. Gérard-D. Lévesque, le Parti libéral a surtout insisté sur la nécessité de préciser dans le texte de loi l'obligation pour le gouvernement de faire connaître son option constitutionnelle au moins trois mois avant le jour fixé pour l'émission des brefs référendaires.

"Le gouvernement ferait preuve d'une ouverture d'esprit, d'honnêteté et de transparence s'il acceptait d'adopter les amendements que nous lui suggérons, surtout celui qui oblige le gouvernement à définir clairement son option constitutionnelle trois mois avant la tenue du référendum", a déclaré M. Lévesque.

"Nous quittons l'Assemblée nationale pas plus avancés que nous l'étions il y a deux ans, car nous ne connaissons ni la question qui sera posée, ni la définition précise de l'option du gouvernement", a-t-il ajouté.

Le leader adjoint du gouvernement, M. Claude Charron, a répliqué que les "couleurs" du Parti québécois sont connues depuis 10 ans et que le gouverne-

ment s'est déjà engagé publiquement à poser une question claire et sans ambiguïté à la population lors du référendum.

résoudre les problèmes majeurs de l'école publique."

La CEQ exige une politique globale de l'enseignement

QUEBEC (PC) — La Centrale de l'enseignement du Québec réclame du ministère de l'Éducation la publication d'un livre blanc ou à tout le moins la publication de sa politique globale d'éducation, du préscolaire à l'université.

"Si une telle politique n'est pas établie clairement, les travailleurs de l'enseignement refuseront de s'engager à l'aveuglette dans des voies dont ils ne connaissent pas l'issue."

Telle est la conclusion du mémoire que la CEQ a présenté au ministre Jacques-Yvan Morin, hier à Québec, dans le cadre des audiences publiques sur le livre vert de l'enseignement primaire et secondaire au Québec.

Le document ajoute que certaines orientations contenues dans le livre vert "nous conviennent", mais

A la CECO

Enquête sur des motards passeurs de drogues

par Suzan Paré

QUEBEC (PC) — Les Black Spiders contrôlaient le commerce de la drogue à Saint-Michel-de-Bellechasse, et quiconque voulait s'en procurer se rendait à leur local ou s'adressait à Jacques "Coco" Rochelot.

C'est ce qu'ont révélé hier devant la CECO deux jeunes individus de 16 et 17 ans, dont l'un a admis s'être livré peu à peu au trafic de la marijuana. Ce dernier a raconté que Serge Leclerc, frère cadet du chef des motards, Jean-Marie Leclerc, lui offrait parfois de "fumer", d'abord gracieusement, et moyennant \$2 le joint par la suite. Sa consommation augmentant, il dut désormais transiger avec "Coco" Rochelot. Une certaine quantité des onces achetées servait à son usage personnel, l'autre étant revendue à des clients recrutés parmi ses camarades de classe et d'autres personnes qu'il côtoyait, tel le chauffeur de l'autobus scolaire qu'il prenait quotidiennement.

"Coco avait peut-être une vingtaine de clients comme moi, a-t-il précisé en réponse aux questions du procureur. On pouvait vendre où on voulait, mais pas à Saint-Michel: c'était son territoire."

Les deux témoins ont par ailleurs avoué que les Black Leclerc offraient parfois du LSD et des amphétamines.

La semaine prochaine, le procureur de la commission, Me Jean-François Dionne, fera entendre des clients plus "importants", qui, vraisemblablement,

auraient trafiqué des stupéfiants à la livre à partir du point de vente que constituait le local des motards.

On a par ailleurs relaté hier un cas d'extorsion dont l'auteur aurait été Yves "Bébé" Laverdière. La victime, une adolescente âgée de 14 ans à l'époque, a raconté qu'elle avait été accostée sur la rue par Laverdière et tenue de rapporter une somme d'argent "si elle tenait à son frère et sa soeur".

Terrorisée, l'enfant s'exécuta et revint au rendez-vous en possession de \$80, trouvés dans le sac à main de sa mère. "Ce n'est que ce printemps, soit deux ans plus tard, qu'elle a enfin consenti à nous dire sous l'empire de quelle menace elle avait pris cet argent, a expliqué son père, hier, devant les commissaires. Depuis cet événement, elle n'accepte de sortir de la maison que pour aller à l'école, et elle a échoué ses deux années scolaires, alors qu'elle n'avait jamais eu de problèmes de cet ordre auparavant."

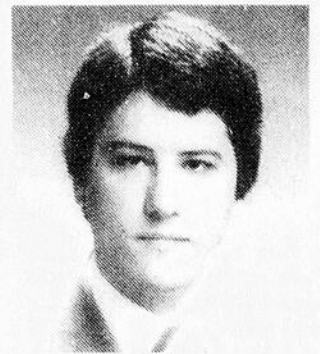
Lévesque le 24

QUEBEC (PC) — Le premier ministre René Lévesque sera l'hôte samedi, d'un déjeuner d'Etat pour le corps consulaire, à Québec.

Il semble que ce soit la seule fonction officielle que remplira M. Lévesque le jour de la fête nationale des Québécois.

Plusieurs ministres assisteront à ce déjeuner d'Etat.

M. Jocelyn Renald



La firme LA ROCHE, GOBEIL, POTVIN, BOIVIN & ASSOCIES, C.A. dont les bureaux sont situés à Chicoutimi et à Ville de La Baie est heureuse d'annoncer que M. JOCELYN RENALD, C.A. est maintenant à l'emploi de leur société. M. Renald sera principalement attaché au bureau de Ville de La Baie.

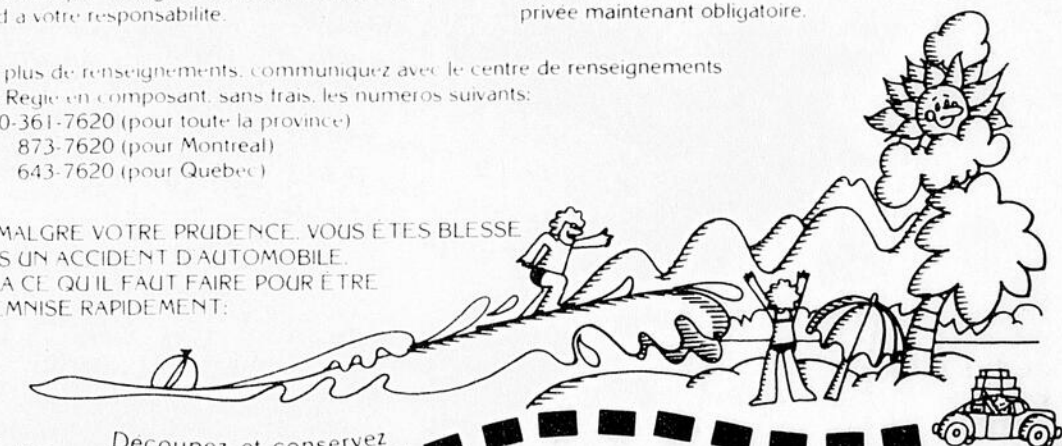
L'ASSURANCE AUTO DU QUÉBEC
vous accompagne... même si vous voyagez à l'extérieur du Québec cet été.

Si vous êtes victime de dommages corporels à l'extérieur du Québec, vous êtes TOUJOURS PROTÉGÉ par la Régie de l'assurance auto, sans égard à votre responsabilité.

Si vous êtes responsable de dommages corporels et matériels à l'extérieur du Québec, vous êtes protégé par votre police d'assurance privée maintenant obligatoire.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le centre de renseignements de la Régie en composant, sans frais, les numéros suivants:
1-800-361-7620 (pour toute la province)
873-7620 (pour Montréal)
643-7620 (pour Québec)

SI, MALGRÉ VOTRE PRUDENCE, VOUS ÊTES BLESSÉ DANS UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE, VOILA CE QU'IL FAUT FAIRE POUR ÊTRE INDENNISÉ RAPIDEMENT.



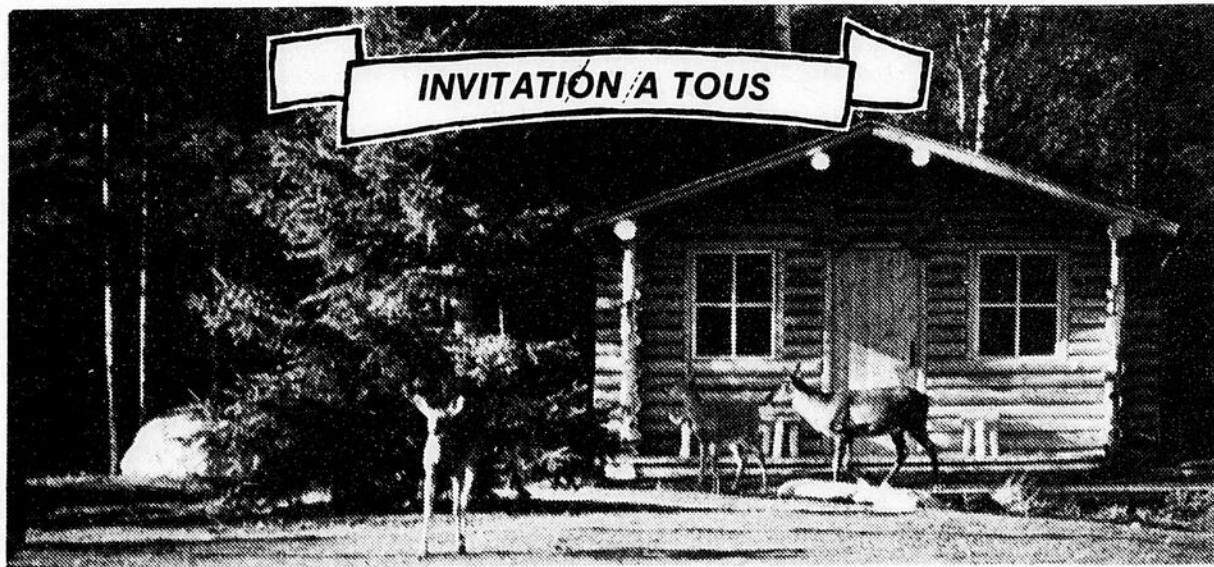
Decoupez et conservez

1. Avisez le service de police pour avoir un rapport d'accident.
Nom du corps de policier
Adresse
2. Avisez le plus tôt possible la Régie de l'assurance automobile à Montréal au numéro (514) 873-7620 de 8 heures à 22 heures, du lundi au vendredi, et le samedi de 9 heures à midi. La Régie assume les frais d'appel.
3. Notez bien:
Nom et adresse du médecin qui vous a soigné
Nom et adresse de l'hôpital ou la clinique
Nom et adresse de l'autre automobiliste
Nom(s) et adresse(s) du (des) témoin(s) de l'accident
4. Conservez tous vos reçus de frais médicaux et autres occasionnés à la suite de l'accident.

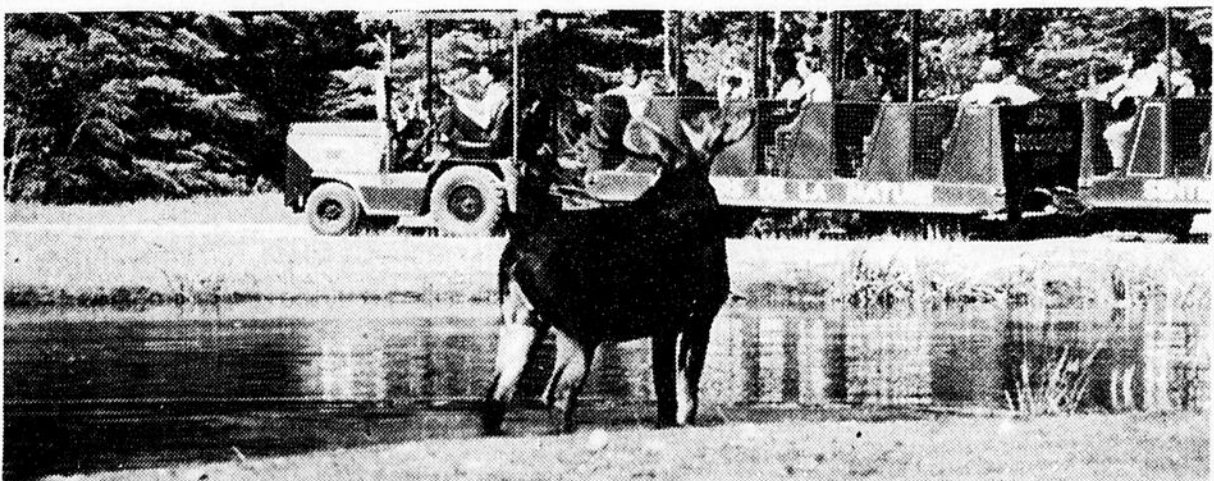
LA PERSONNE, AVANT TOUTE CHOSE.

Régie de l'assurance automobile du Québec

Decoupez et conservez



Inauguration officielle des nouveaux sentiers de la nature du Jardin zoologique de St-Félicien



DIMANCHE, LE 25 JUIN
De nombreuses personnalités fédérales et provinciales seront de la fête.

Clôture de la troisième session

Effort léonin accompli par l'Assemblée nationale

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — L'une des plus fructueuses sessions parlementaires a pris fin hier soir à l'Assemblée nationale du Québec par l'adoption du projet de loi 92 sur les référendums dans un climat politique d'effervescence.

Au cours de cette première partie de la troisième session de la 31^{ème} législature, amorcée le 21 février dernier, les parlementaires ont procédé à l'examen et à l'adoption de 50 projets de loi en 56 jours de travaux sessionnels.

Le premier ministre Lévesque et son leader parlementaire, M. Claude Charbon, ont exprimé leur satisfaction, hier dans une conférence de presse, du travail accompli par la Chambre.

Malgré certaines modifications apportées au règlement de procédure, comme l'interdiction d'étudier un projet de loi déposé le 1^{er} juin, il n'en reste pas moins qu'une fois de plus, ce fut la bousculade législative traditionnelle de fin de session depuis trois semaines.

Les députés ont été appelés à siéger entre 10h00 et minuit la plupart du temps depuis le début du mois sur trois commissions parlementaires en même temps et à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement, demeurant le plus fidèle possible aux engagements contenus dans le discours inaugural du 21 février, a tenu à faire accepter des projets de loi importants comme ceux sur les référendums, sur la Société nationale de l'amiante, sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA), le recours collectif, sur l'Hydro-Québec et le développement de la Baie James, sur l'institution du Conseil de la magistrature, sur la démocratie municipale, sur la fonction publique et sur les relations de travail dans l'industrie

de la construction. Des débats longs et acrimonieux ont été provoqués par une Opposition libérale revigorée par l'élection d'un nouveau chef, M. Claude Ryan.

Les libéraux, en effet, ont mené une lutte sans merci à des projets de loi comme celui autorisant le gouvernement à acquérir la Société Asbestos Ltée pour lui permettre "d'entrer dans le club de l'amiante" et de favoriser la transformation sur place de la fibre de l'amiante.

Le gouvernement avait dû recourir à la "clôture" pour imposer la fin des débats et l'adoption du projet de loi 70.

Libéraux et unionistes ont également scruté avec

beaucoup de minutie le projet de loi 92 sur la consultation populaire en prévision du référendum sur l'avenir politique du Québec.

Les libéraux

Au cours des deux premières sessions qui ont suivi la débâcle du gouvernement Bourassa, le 15 novembre 1976, les libéraux ont mis du temps à se remettre du choc et l'Union nationale, sous la direction d'un nouveau chef, M. Rodrigue Biron, a fait figure plus souvent qu'à son tour de véritable Opposition officielle en Chambre.

Depuis février et surtout l'élection de M. Ryan à leur tête, les libéraux se sont

ressais pour remplir pleinement leur rôle de chiens de garde du gouvernement.

Et par les sondages récents qui tendent à démontrer une plus grande popularité de leur parti, dépassant celle du gouvernement, les libéraux ont terminé la session en force, en donnant plein la vue aux ministériels.

Quant à l'UN, affectée par ces mêmes sondages et l'absence de son chef de file et inspiration, le doyen des députés, M. Maurice Bellemare, elle a semblé manquer de souffle sur les derniers milles.

Aspect constitutionnel

Deux événements parasessionnels ont marqué en

Ultimatum pour secouer la société Radio-Canada

OTTAWA (PC) — La menace d'une grève plane sur Radio-Canada, à la suite de la rupture des négociations avec 3.800 employés de production représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique.

Le syndicat a signalé qu'il avait ordonné un vote de grève, "dans l'espoir... que la compagnie s'éveille au fait qu'elle ne peut continuer à ignorer les problèmes très réels qu'elle a avec ses employés".

Le résultat du vote ne sera connu que dans une semaine. Les syndiqués, qui peuvent légalement faire la grève depuis la mi-juin, comprennent les animateurs de radio et de télévision et les cameramen de films.

Ces syndiqués ont déjà appuyé dans une proportion de 98 pour cent les recommandations du conciliateur Pierre Dufresne.

Mais, selon le syndicat, la direction de Radio-Canada a rejeté la plupart de ces recommandations.

A Radio-Canada

Dans une interview de Toronto, M. Cec Smith, directeur-adjoint des relations publiques à Radio-Canada, a confirmé que la compagnie n'avait pas

accepté toutes les recommandations du conciliateur.

Mais, a-t-il poursuivi, elle a présenté ses propres propositions au syndicat, mercredi.

"Nous étions sous l'impression, a dit M. Smith, que ces propositions seraient soumises aux syndiqués. Au lieu de cela, le syndicat a déclenché un vote de grève.

M. Barrie Davis, négociateur syndical, a déclaré que la principale pierre d'achoppement était le recours aux pigistes non syndiqués.

"Des 159 cameramen qui font du travail pour Radio-Canada, seulement 52 sont membres du SFCP. Tous les autres sont des pigistes."

M. Davis a fait remarquer que ces pigistes causaient des problèmes aux syndiqués, qui ne pouvaient obtenir de promotions parce qu'elles étaient accordées à des gens de l'extérieur.

Il y a également la question financière: "Le rapport de conciliation recommande des hausses de neuf et de six pour cent dans un contrat de 17 mois, de juillet 1977 à décembre 1978, et... la compagnie veut nous donner les hausses de neuf et six pour cent dans un contrat de deux ans, de juillet 1977 à juillet 1979".

particulier les premiers mois de cette session: la querelle autour de la taxe de vente et les propositions constitutionnelles du gouvernement canadien.

Hier, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a indiqué qu'il annoncera à l'automne les mesures qu'il entend prendre le gouvernement pour récupérer les \$186 millions que lui devrait Ottawa en compensation pour l'abolition de la taxe de vente sectorielle.

Ce différend avec le gouvernement central, où le gouvernement Lévesque a

réussi à gagner l'appui unanime de tous les partis de l'Assemblée nationale, a requis des énergies et beaucoup de temps au Cabinet.

Les propositions du gouvernement Trudeau en vue d'un renouvellement de la constitution canadienne ont également contribué à créer ce climat d'effervescence et obligé encore une fois le gouvernement à faire face à une Opposition libérale aguerrie qui a cherché sans cesse à connaître les intentions de l'équipe Lévesque vis-à-vis de cette initiative d'Ottawa.

Souveraineté-association

Dans un même ordre d'idée, le chef de l'Opposition, M. Gérard-D. Lévesque, n'a eu de cesse de taillonner le premier ministre Lévesque tout au cours de cette partie de session afin d'amener le gouvernement à clarifier la nature de l'option de la souveraineté-association véhiculée par le PQ en vue du référendum.

L'insistance qu'a mise le leader libéral sur cette question a été en quelque sorte confirmée par le der-

nier sondage de Radio-Canada qui démontre une grande confusion dans la population vis-à-vis de cette notion.

Conscient de ce fait, le premier ministre a indiqué, hier aux journalistes, que son gouvernement s'appliquera au cours de l'été à tâcher d'apporter une définition plus précise de la souveraineté-association.

Les députés reprendront leur siège à l'Assemblée nationale, le 3 octobre prochain et les citoyens pourront dès lors suivre les débats à la télévision.

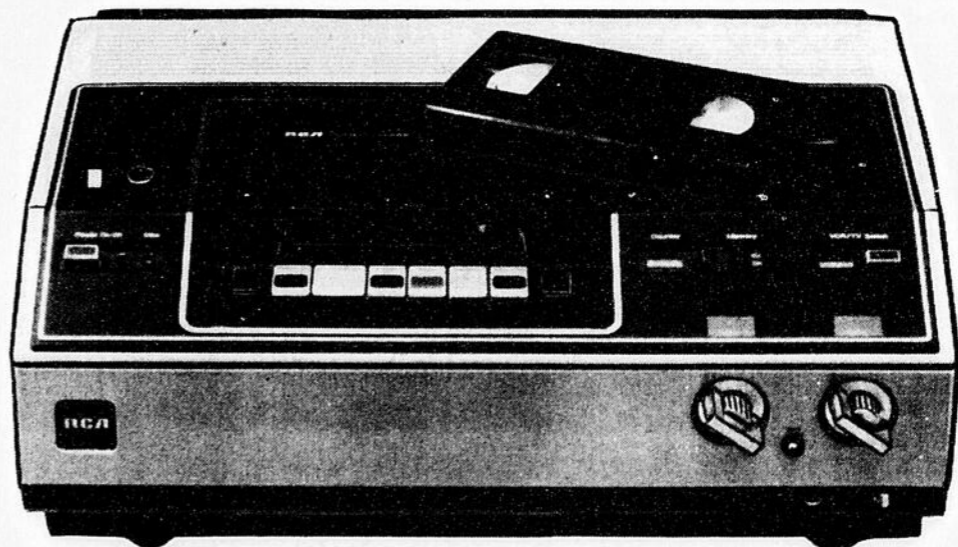


UN RENE — Le premier ministre René Lévesque arbore un billet de banque de "un franc" sur lequel il est représenté. Cette piastre à René a été conçue par Merle Tingley, un caricaturiste qui travaille pour la London Free Press, sous le pseudonyme de Ting. M. Lévesque adressait la parole au congrès des caricaturistes qui se tient présentement dans la vieille capitale. (Téléphoto PC)

Offre spéciale!

Magnéto-scope à cassette
SelectaVision de RCA
avec cassettes en prime*

la Baie



Facilités de paiement sur demande

1,299⁹⁵ ch.

* Si vous achetez votre SelectaVision maintenant à la Baie, vous recevrez en prime pour 12 heures de vidéocassettes (deux de 2h, 2 de 4h) Ord.: \$99.80

Ne manquez rien de vos émissions favorites, tournois sportifs, films ou émissions de variétés! Vous pourrez voir et revoir tout ce que vous désirez, car le

SelectaVision RCA enregistre:

- l'émission que vous regardez, que vous enregistrez de votre fauteuil, grâce à la télécommande;
- un canal lorsque vous en regardez un autre;
- une émission lorsque vous êtes absent ou au sommeil;
- vos propres émissions-saison avec la vidéocaméra noir et blanc en option. Vous verrez tout ce que vous voulez, quand vous le voulez, avec le magnéto-scope SelectaVision de RCA!

Achats en magasin seulement.
Téléviseurs, rayon 681,
quatrième, centre-ville,
Montréal et dans toutes
les succursales.

Accessoires facultatifs SelectaVision RCA

Vidéocaméra noir et blanc	399 ⁹⁵ ch.
Micro	12 ⁹⁵ ch.
Cassette 2h	19 ⁹⁵ ch.
Cassette 4h	29 ⁹⁵ ch.

Demandez-nous n'importe quoi...ou presque

la Baie
votre nom est bon
dités "à mon compte"

LA BAIE, CHICOUTIMI

3, Place du Royaume,
boulevard Talbot, Chicoutimi,
545-3160

HEURES D'AFFAIRES
du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30
— les jeudi et vendredi, de 9h30 à 21h00
— le samedi, de 9h00 à 17h00

Man cher...
à tout de te lais...
a...
...
nos possibilités économiques: les...
trade, les...
casse...
...
Ainsi, sur la rue Racine, des...
comme le nôtre par exemple, ne cessent de voir
remonter leur cote chez les clients qui se vantent
de reconnaître la qualité et d'apprécier le service
personnel.

Reconnu depuis 56 années déjà comme
habilleur attitré de sa majesté LA SAGUE-
NEENNE, nous voudrions vous rappeler que
nous habillons toujours et même mieux
L'HOMME en mesure de se laisser chanter que
c'est à son tour de se laisser parler... d'affaires
par un des siens!

La Baie
le royaume de l'élégance

le magasin que
vous n'avez pas
le droit d'oublier

CANADA EN BREF

Radio-Canada

OTTAWA (PC) — Les 3.800 employés de la production de la société Radio-Canada, y compris les annonceurs, ont amorcé un vote de grève, suite à la rupture des négociations avec leur employeur.

Un porte-parole syndical a rappelé que ces fonctionnaires avaient déjà voté à 98 pour cent en faveur d'un rapport du conciliateur fédéral Pierre Dufresne.

Radio-Canada a toutefois rejeté la majorité des propositions du conciliateur.

Les résultats du vote de grève seront publiés mardi prochain.

La principale pierre d'achoppement, dans les négociations, constitue le travail à forfait accordé par Radio-Canada à des non-syndiqués.

Canada et satellites nucléaires

NATIONS UNIES (AFP) — Le Canada a recommandé aux Nations unies de réglementer la fabrication et le mode de lancement des satellites porteurs de générateurs nucléaires, pour éviter qu'ils ne deviennent des sources dangereuses de radioactivité en cas d'accident.

Dans une réponse à un questionnaire du sous-comité scientifique et technique de la Commission des Nations unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extratmosphérique, le gouvernement canadien se réfère à la retombée en territoire canadien du satellite soviétique doté d'un générateur nucléaire, le 24 janvier 1978.

De l'avis du Canada, écrit-il, aucune matière radioactive ne devrait être dispersée dans l'atmosphère ou déposée au sol. Il faudrait donc, poursuit le Canada dans sa réponse, que les Etats lanceurs conçoivent, pour les alimentations nucléaires, des enveloppes qui résistent à la rentrée dans l'atmosphère, à l'impact au sol et à l'immersion prolongée en mer sans que le matériau radioactif puisse échapper, que ce soit en cas d'échec du lancement ou lors du retour sur terre.

Hausses du coût de la vie

OTTAWA (PC) — D'avril à mai, le coût de la vie a progressé dans toutes les agglomérations urbaines au Canada, les hausses s'échelonnant de 0,4 pour cent à Halifax à 1,3 pour cent à Québec, Montréal et Winnipeg, a annoncé hier Statistique Canada.

Sur une base annuelle, Montréal a enregistré une hausse de 8,7 pour cent; d'avril à mai, on a observé une hausse des prix des fruits et légumes frais, du boeuf, du lait en poudre, des cigarettes, des journaux et des coupes de cheveux pour hommes, en dépit des baisses des prix des vêtements et du tarif des hôtels.

Pas d'anglophones

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la santé du district régional Ottawa-Carleton a dénoncé mercredi la directive donnée par l'hôpital Montfort et visant à ne pas admettre de patients anglophones dans son aile des malades chroniques.

Dans un communiqué, le conseil souligne que sa politique générale de planification des services de santé "est de parvenir à offrir des soins efficaces à la communauté et de favoriser le traitement des malades, quel que soit leur héritage culturel ou linguistique".

La direction de l'hôpital avait avisé dernièrement le Service de coordination du placement des malades d'Ottawa de ne pas se donner la peine de référer des anglophones à ce département, parce qu'ils ne seraient pas admis.

Un administrateur de l'hôpital Montfort, M. Guy d'Amours, a précisé mercredi que 21 des 37 lits pour chroniques prévus par le ministère ontarien de la Santé, pour répondre à des besoins urgents, étaient inoccupés.

Il a précisé que cette situation est due au manque de personnel. A la question de savoir si cela signifiait que des francophones ne seraient pas acceptés pour occuper ces lits, M. d'Amours a répondu que ce département avait été conçu comme unilingue et que les patients anglophones n'y seraient pas à l'aise à cause de "l'atmosphère francophone et de la télévision française".

Le ministre de la Santé Dennis Timbrell a qualifié mardi cette situation d'"inacceptable" alors que 600 malades de la région d'Ottawa attendent de pouvoir occuper un lit.

Les Postes

OTTAWA (PC) — Le président du Syndicat des postiers, M. Jean-Claude Parrot, a affirmé hier que le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, agit de manière à provoquer une grève aux Postes conformément à la stratégie électorale du Parti libéral.

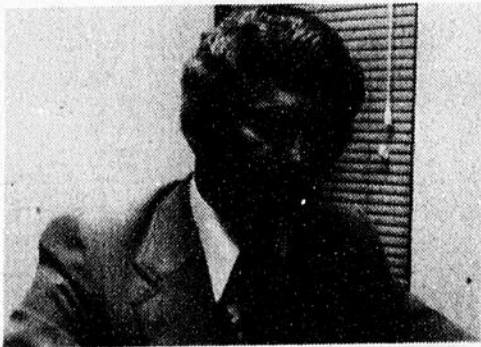
Ajoutant un nouvel élément aux échanges publics entre le syndicat et le ministre en marge des négociations pour le renouvellement du contrat de travail des 22.000 postiers, M. Parrot a affirmé dans un communiqué que l'employeur n'avait présenté aucune proposition nouvelle.

M. Parrot a déclaré que le ministre des Postes tente simplement d'éliminer entièrement les droits des postiers, notamment en ce qui concerne la protection contre la main-d'œuvre occasionnelle, les droits des délégués d'ateliers et le chronométrage individuel.

"Toutes les déclarations et actions du ministre Lamontagne depuis sa nomination, le 2 février dernier, démontrent qu'il a été nommé uniquement à titre d'homme-clic des libéraux pour provoquer une grève postale conformément à leur stratégie électorale", a dit M. Parrot.



la caisse d'établissement
NOMINATION



La Caisse d'établissement Saguenay-Lac-St-Jean est heureuse d'annoncer la nomination de Monsieur Maurice Guérin au poste de directeur, du point de service à Alma. Les bureaux sont situés au nouveau centre d'achat Place St-Luc, même édifice que le magasin LaSalle et Co-Op.

Paul-Emile Doré,
directeur général.

Commission McDonald Les termes confidentialité et sécurité nationale dos à dos

OTTAWA (PC) — Encore une fois, la commission McDonald a décrété, hier, à Ottawa, le huis clos, parce que le procureur du solliciteur général du Canada en avait fait la demande en invoquant la sécurité nationale.

C'est ainsi que le public et la presse n'ont pu prendre connaissance du témoignage d'un agent du service de sécurité de la GRC qui devait expliquer comment la police et l'assurance-chômage s'échangeaient des renseignements confidentiels.

Depuis mardi, la commission McDonald qui enquête sur une foule d'activités répréhensibles de la police fédérale, se penche sur la relation particulière entre le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et la GRC concernant la divulgation de renseignements confidentiels provenant des dossiers de l'assurance-chômage.

Selon des témoignages déjà entendus il existait des ententes secrètes entre le service des enquêtes criminelles et la commission d'assurance-chômage, et ce depuis 36 ans.

Contradictions

L'avocat du solliciteur général du Canada, Me Allan Luty, a expliqué à la commission McDonald que certains renseignements qui seraient révélés par le témoin du service de sécurité pourraient porter atteinte à la sécurité nationale.

Il a précisé qu'il ne pouvait en discuter plus amplement en public, de peur de révéler le contenu même de ce qu'il croit pouvoir mettre en danger la sécurité du pays.

Le juge David McDonald de la Cour suprême de l'Alberta a dit qu'il recon-

naissait les difficultés de l'avocat.

Il a tranché la question en disant que le témoignage serait entendu à huis clos, quitte à en révéler le tout, ou une partie, plus tard, après que la commission aura évalué les observations des avocats en cause.

Interrogé, hier, à sa sortie des Communes, le solliciteur général, Jean-Jacques Blais a affirmé: "La preuve touche des questions de confidentialité et rien ne touche la sécurité nationale", en expliquant la requête de son avocat.

M. Blais a reconnu qu'il ignorait ce que son avocat avait dit à la commission McDonald. Quelques minutes plus tard, un de ses adjoints précisait que le ministre s'était renseigné et qu'effectivement le solliciteur général s'opposait à ce que le témoignage soit entendu en public pour des questions de sécurité nationale.

En rendant sa décision sur le huis clos, hier, le juge McDonald a tenté de démontrer qu'une partie du témoignage de l'agent du service de sécurité serait probablement rendue publique, après évaluation.

Il a rappelé que le témoignage d'une analyste de la section G du service de sécurité à Montréal en 1972, Marie-Claire Dubé-Vanier avait d'abord été entendu à huis clos. Cependant la commission a promis d'en révéler une grande partie, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier.

Le témoignage de Mme Dubé-Vanier portait sur un rapport controversé et secret sur les méthodes douteuses et possiblement illégales de la police fédérale utilisées à Montréal en 1971-72 pour tenter de recruter des indicateurs de police.



PECHE MIRACULEUSE — Croyez-le ou non, ces deux magnifiques prises pèsent 12 et 13 livres et ce n'est pas une histoire de pêcheurs. En effet, ces homards ont été capturés dans le détroit de Cumberland. Si la pêche vous intéresse, pressez-vous, la saison se termine fin juin. (Téléphoto PC)

Pour la Saint-Jean Le premier ministre fait l'apologie des Québécois

OTTAWA (PC) — C'est en soulignant "l'interdépendance organique" entre le Québec et les minorités francophones au Canada que le premier ministre Trudeau a salué cette année la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

"La Saint-Jean demeure toujours la fête de tous les Canadiens français et le symbole de notre volonté d'être."

"Certes, avant de rayonner de ses feux sur le reste du pays, la Saint-Jean est d'abord polarisée par le Québec", dit le premier mi-

nistre dans son message. "Notre groupe, majoritaire dans sa province, forme en effet le noyau français dense, dynamique, irréductible qui, du seul fait d'être, soutient, dans le vaste contexte canadien, la permanence des autres collectifs françaises du Canada et stimule leur évolution", ajoute-t-il.

M. Trudeau déclare par ailleurs que le peuple québécois a débordé très tôt dans son histoire son territoire immédiat.

"C'est un des traits les

plus marqués de notre caractère que d'être trop épris de liberté pour renoncer à aucun des ailleurs que nous assure l'immense prodigalité du Canada."

Le premier ministre soutient en outre que l'activité québécoise, que ce soit dans le secteur culturel, des sciences et de l'industrie et du commerce, a un retentissement certain chez les minorités francophones canadiennes, et que les Québécois s'enrichissent de l'affirmation des francophones hors Québec.

laissez-vous dépanner un p'tit brin!

provi soir
en spécial:

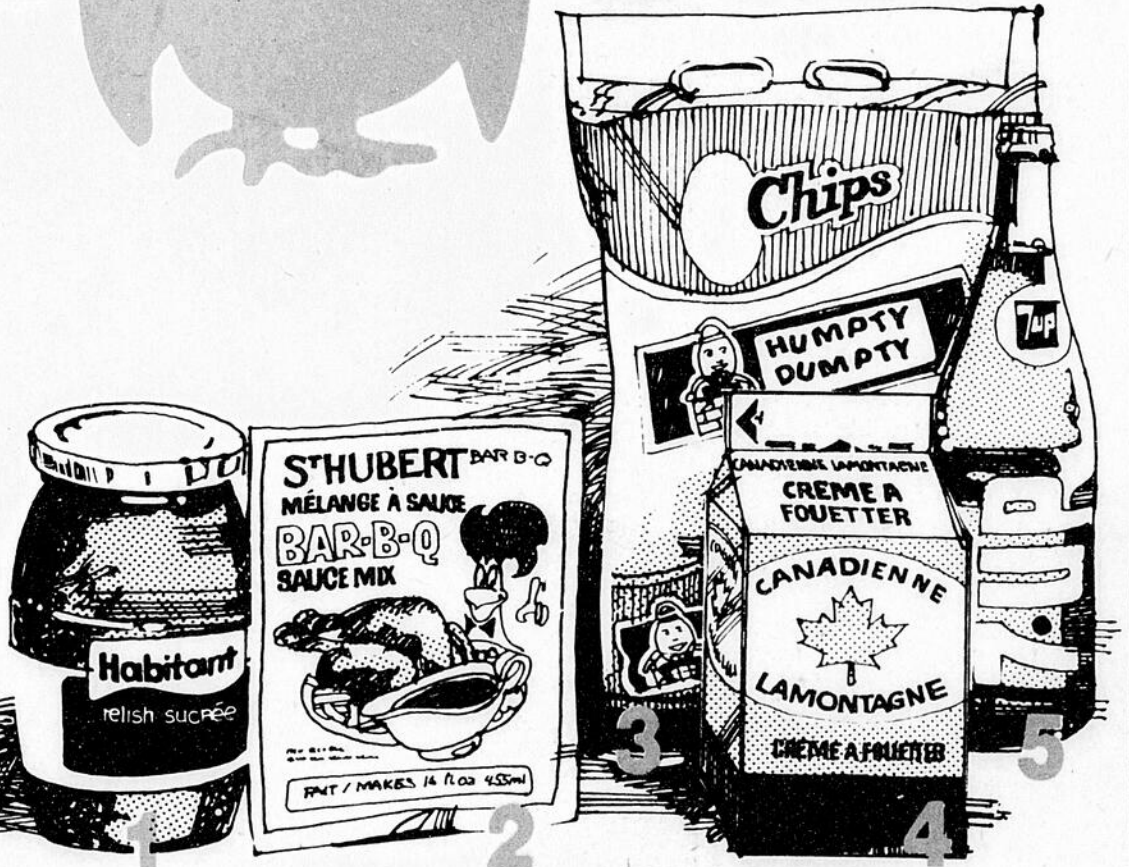
1 RELISH HABITANT
sucré
le pot de 15 oz liq. 79¢

2 Préparation à SAUCES ST-HUBERT
Bar B Q ou Hot Chicken
le sachet de 1 1/2 oz 29¢

3 CROUSTILLES HUMPTY DUMPTY
saveurs variées
le sac de 225g 89¢

Ces spéciaux seront en vigueur à l'heure d'ouverture le 24 juin jusqu'à l'heure de fermeture le 30 juin.

provi-soir mon ami l'oiseau de nuit!



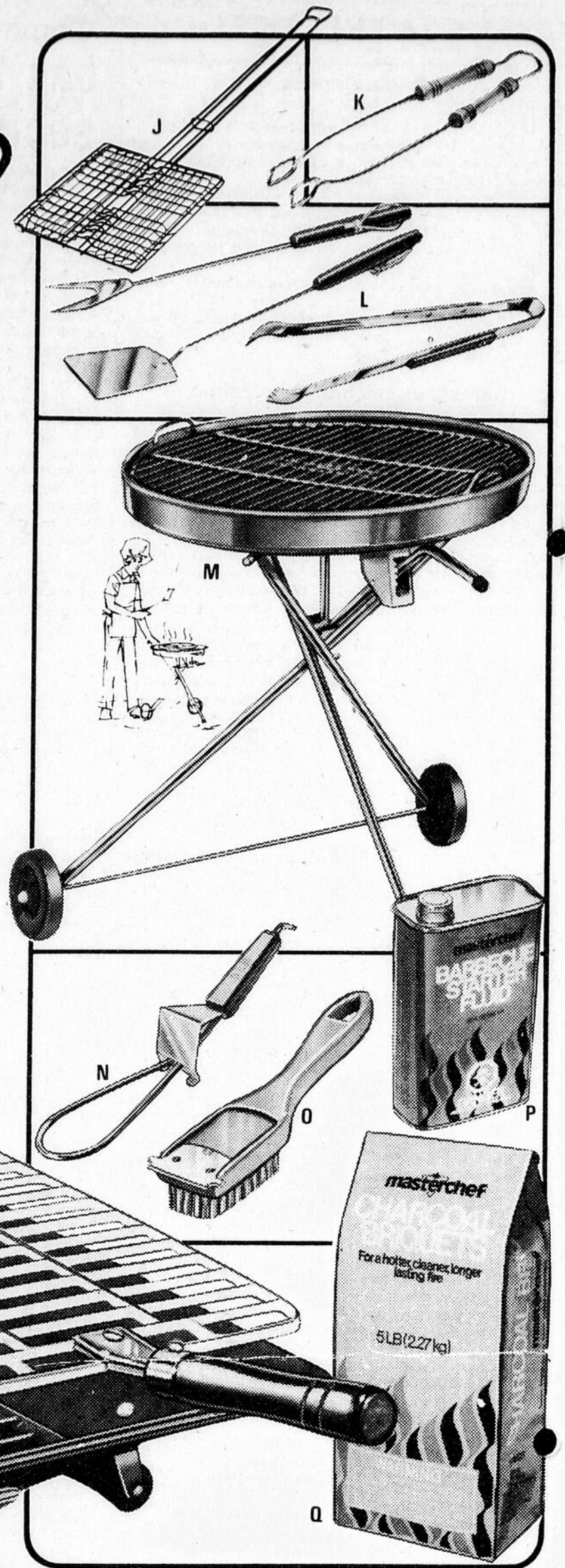
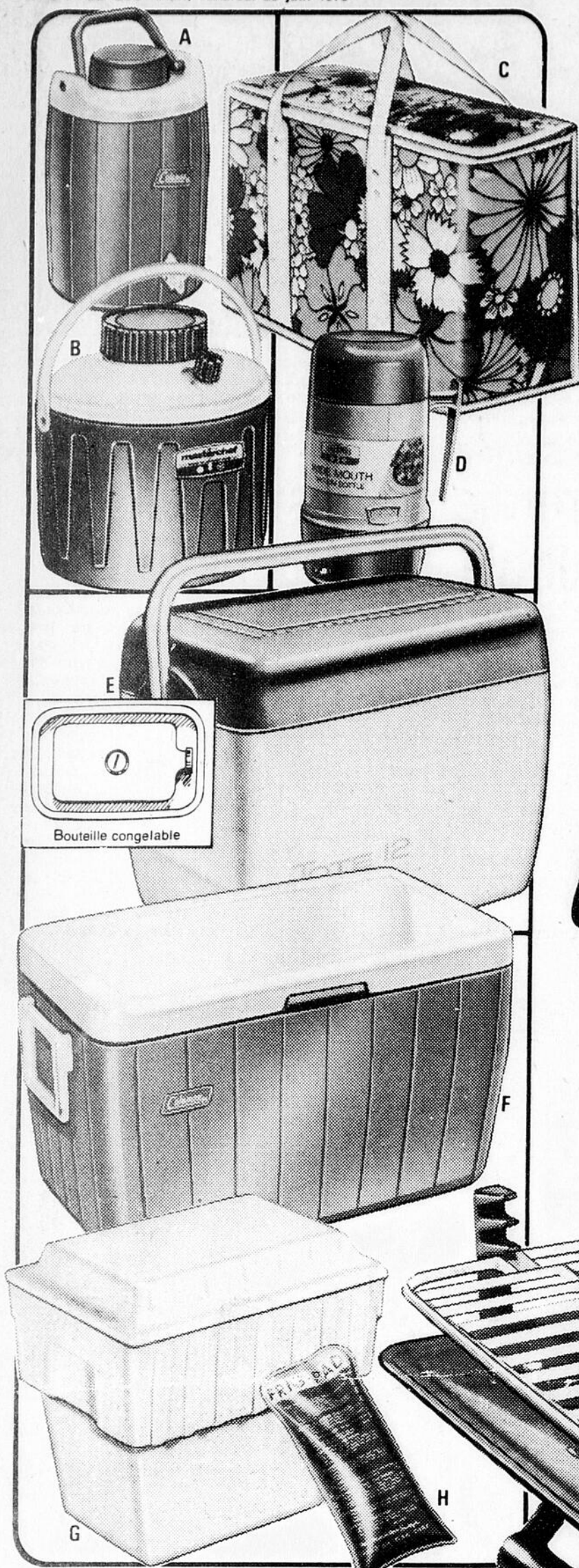
4 CRÈME À FOUETTER
35%
le carton de 500ml 99¢

5 SEVEN-UP
bouteille consignée de 750ml (plus dépôt) 2/69¢

Il y a un Provi-Soir au...
900, rue St-Dominique, Jonquière
301, rue Mellon, Arvida
404, rue Dupont nord, Alma
1065, boul. Lafèche, Hauterive



Fêtez la belle saison



Cruche Coleman de 7 1/4 litres
A. Dura-Bond d'environ 1.5 gal., isolée d'uréthane; tient longtemps les liquides au froid. Robinet Fast-Flo. 85-4039

10⁹⁹

Cruche Master Chef de 128 oz/3.6 l.
B. Une grande cruche familiale isolée d'uréthane, recouverte de polypropylène; avec bec verseur. 85-4013

4⁸⁸

Sac de pique-nique isolé uréthane
C. En léger vinyle lavable, à gai motif floral. Spacieux, pour bien des aliments. Environ. 16 x 10 X 6". 85-3402

2²⁹

Bouteilles isolantes Thermos
Pour rafraichissements, soupes, etc. 30 oz. 5.49; 36 oz (2 tasses) 6.29.
D. 15 oz à large goulot (ill.) 85-3025

5⁵⁹

A couvercle à bouteille à congeler
E. Glacière Gott Tote-12 à bouteille amovible congelable dans le couvercle. Isolée d'uréthane. Environ 14 x 9 x 11"

14⁹⁵

Dura-Bond Coleman à plateau
F. Glacière solide à écoulement, poignées, loquet de fermeture. Isolation d'uréthane. 39.5 ptes/45 litres

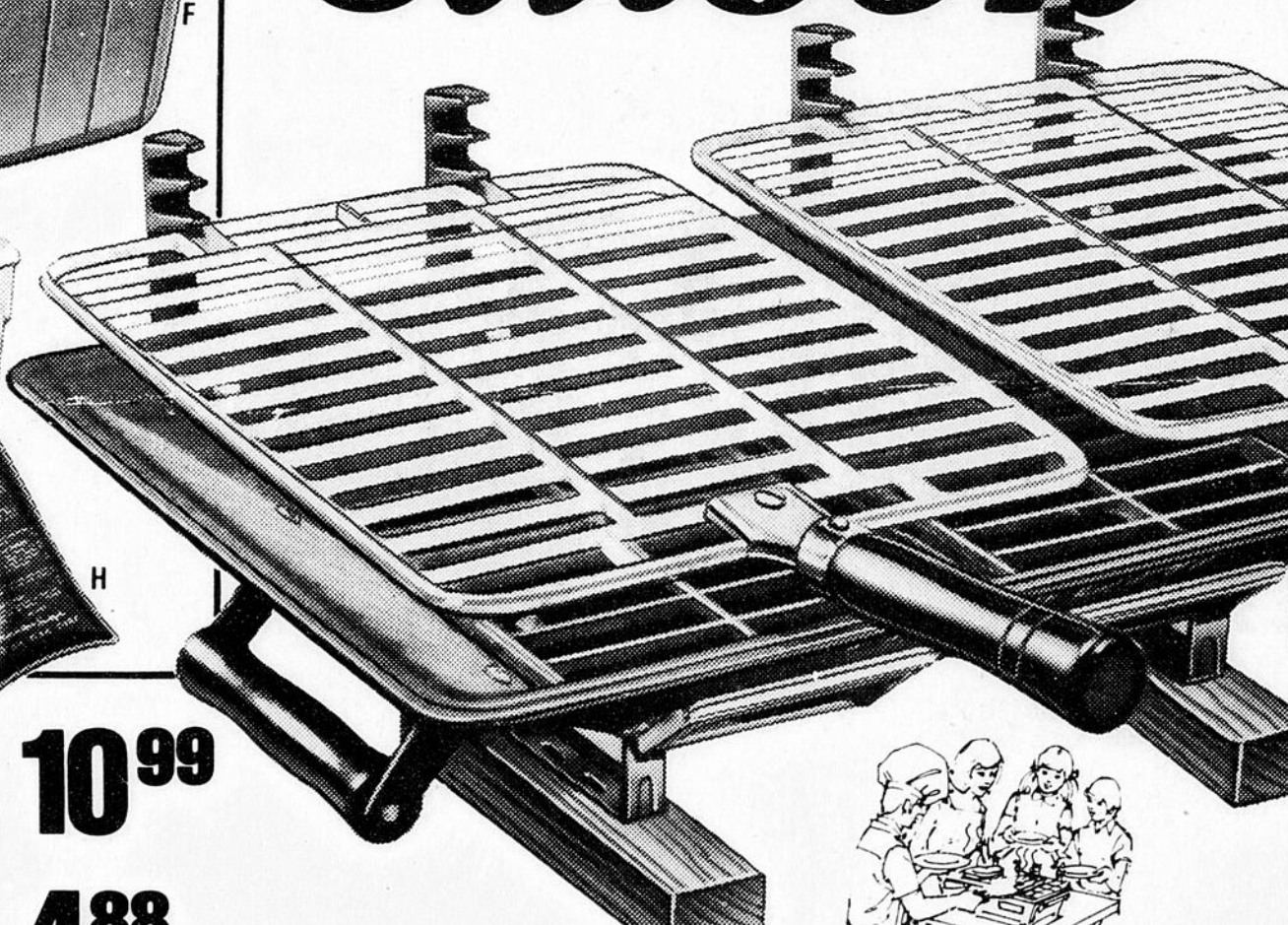
25⁸⁸

Glacière en mousse plastique
G. Légère, robuste et spacieuse, elle fait env. 17 1/2 x 12 1/2 x 15 1/2" de haut. Avec poignées moulées à même. 85-3403

1⁶⁹

Sac frigorifique réutilisable
H. Congelez-le durant la nuit et il gardera vos aliments au froid pour les pique-niques. 3 lb, 1.19; 2 lb, 95c, 1 lb

57^c



Hibachi à 2 grils

4⁶⁶

Grils en fonte plaquée à poignées isolantes en bois. Solide foyer noir à 2 portes de tirage réglables. Les grils sont réglables en quatre hauteurs. 85-1031

Utilisez votre Carte Canadian Tire ou épargnez avec Billets-Bonis au comptant



MAGASIN ASSOCIÉ

Gril fermé à hamburgers
J. Evitez d'en perdre. Garde 4 hamburgers intacts en les tournant. Aussi pour côtelettes, morceaux de poulet, etc.

5⁴⁹

Pincettes à barbecue de 17"
K. Tournez et prenez facilement les saucisses sans les percer, sans perdre leur jus. Aussi pour grillades, poulet

1⁹⁹

Jeu de 3 ustensiles chromés
L. Ensemble économique: fourchette, pelle et pincettes à manches isolants en bois. Très avantageux. 85-1204

3⁹⁹

Barbecue de 24" à 2 roues
M. Pratique pour de savoureux repas familiaux de plein air. Gril de hauteur réglable par rochet. Trépied. 85-1024

13⁸⁸

Allume-barbecue électrique
N. Rapide pour allumer un feu et cuire sans attendre la disparition des odeurs. Poignée bakélite. 110 V. 85-1435

3⁷⁷

Brosse/Grattoir de barbecue
O. Les fils et le grattoir en métal aident à récurer rapidement le grill. Poignée à trou de suspension. 85-1297

1³⁹

Allumeur liquide Master Chef
P. Economique; le charbon de bois prend vite. Faites-en provision pour toute votre saison. 85-1416. 32 oz liq.

99^c

Briquettes de charbon de bois
Q. Masterchef pour bon feu chaud, durable. Epargnez par gros sacs! 85-1605X. 20 lb, 3.25 10 lb, 1.69 5 lb

95^c

JONQUIERE
693, boul. St-François.
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
Place du Royaume

ALMA
Coin du Pont et St-Luc.
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834